

OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE CANADA

RAPPORT ANNUEL
2015-2016



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada



OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE CANADA

En 2015-2016, le Conseil canadien des normes s'est engagé à concevoir et à mettre en place des solutions de normalisation novatrices pour procurer une valeur ajoutée au Canada et saisir les occasions d'en défendre les intérêts, tant au pays qu'à l'étranger.

POUR NOUS JOINDRE

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : +1 613 238 3222
Site Web : www.ccn.ca

NOTRE MANDAT

Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

NOTRE MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.

NOS VALEURS FONDAMENTALES

- Respect
- Intégrité
- Professionnalisme

NOTRE VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada par des solutions de normalisation novatrices.

Ottawa, 2016

Édition bilingue imprimée
N° de catalogue lu81-1
ISSN 1701-4255

Édition française PDF
N° de catalogue lu81-1F-PDF
ISSN 0706-943X

Imprimé au Canada sur du
papier recyclé et recyclable

CONTENU

<p>SECTION 1</p> <p>MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>2</p>	<p>SECTION 2</p> <p>RENDEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE 2015-2016</p> <p>4</p>
<p>SECTION 3</p> <p>RAPPORT DE GESTION</p> <p>6</p> <p>Contexte opérationnel du CCN</p> <p>7</p> <p>Rendement : faits saillants</p> <p>12</p> <p>L'exercice du CCN en chiffres</p> <p>26</p>	<p>SECTION 4</p> <p>LES RÉSEAUX DE NORMALISATION MONDIAL ET RÉGIONAL DU CANADA</p> <p>30</p>



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Canada a besoin des normes. Sans que nous en soyons toujours conscients, les normes préservent notre santé et notre sécurité, ainsi que notre environnement. Les normes garantissent le bon fonctionnement et la sécurité de nombreux produits et services dont dépendent quotidiennement les Canadiens — que ce soit nos sèche-cheveux et nos micro-ondes ou encore les voitures que nous conduisons ou même les appareils mobiles sophistiqués que nous utilisons. Et les normes font plus que nous protéger : elles alimentent notre économie. En fait, nous devons absolument élaborer et adopter des normes si nous voulons que le Canada demeure compétitif et prospère dans les années à venir.

En tant que chef de file du réseau de normalisation canadien, le Conseil canadien des normes (CCN) s'emploie à veiller à ce que les gouvernements, l'industrie et les consommateurs comprennent le rôle que jouent les normes dans nos vies et notre économie. Avec l'aide de nos partenaires du domaine de la normalisation au Canada et dans le monde entier, nous procurons une valeur ajoutée au pays en élaborant et en mettant en œuvre des solutions de normalisation novatrices qui soutiennent les échanges commerciaux, stimulent l'innovation, contribuent au développement durable et dynamisent notre économie. Si nous voulons asseoir la compétitivité et la prospérité du Canada, il nous faut demeurer un chef de file mondial en matière de normalisation. Cette année, nous avons déployé beaucoup d'efforts pour atteindre cet objectif et nous avons contribué à protéger les Canadiens ainsi qu'à ouvrir des perspectives de croissance.

Dans l'économie mondiale actuelle, des entreprises de toutes les tailles opèrent au sein d'un marché pour ainsi dire sans frontières. Plus que jamais, ces entreprises ne sauraient réussir



sans comprendre ce qu'est la normalisation et adopter les normes. En collaborant avec les petites et moyennes entreprises, nous bâtissons un réseau de normalisation réceptif et novateur, où règne un esprit de collaboration, et qui répond aux besoins de l'industrie et l'aide à prospérer.

STIMULER L'INNOVATION GRÂCE À LA NORMALISATION

La croissance continue du Canada passera par l'innovation. Toutefois, il ne suffit pas de proposer des idées et des technologies novatrices pour réussir. Encore faut-il que les entreprises canadiennes soient en mesure de commercialiser ces idées et technologies et de les faire adopter dans le monde entier. Les normes fournissent le cadre permettant d'arriver à un tel résultat et de transformer les innovateurs canadiens en chefs de file internationaux. Fondamentalement, les normes stimulent l'innovation.

Bon nombre de nations intègrent déjà la normalisation dans leurs stratégies d'innovation et de croissance. Si le Canada veut rivaliser avec ces pays et continuer de prospérer, il doit demeurer compétitif et accroître son influence. Le CCN jette les bases pour les innovateurs du pays en influant sur les travaux d'élaboration des normes internationales et en les menant.

APPUYER LES PRIORITÉS NATIONALES GRÂCE À LA NORMALISATION

Le soutien aux domaines et aux secteurs d'importance pour le bien-être et la prospérité économique du Canada est une priorité pour le CCN. Nous continuons de nous employer à éliminer les obstacles internes pour faciliter les échanges commerciaux entre les provinces et les territoires du pays. Par ailleurs, nous continuerons de collaborer avec les ministères et organismes gouvernementaux au suivi des quelque 1 377 normes citées dans les règlements canadiens pour s'assurer qu'elles sont actuelles et efficaces.

Il est également crucial pour l'avenir du Canada de veiller à ce que nos infrastructures s'adaptent aux changements climatiques et d'assurer la résilience de nos collectivités. Au cours de la dernière année, le CCN a poursuivi ses activités en appui à l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord pour apporter des améliorations tangibles et à long terme aux infrastructures du Nord sur le plan de la conception, de la planification et de la gestion. Par ailleurs, en tant que seul organisme canadien à offrir une accréditation reconnue partout dans le monde aux organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre (GES), nous avons soutenu et encouragé la réduction des émissions de GES.

ACCROÎTRE L'INFLUENCE DU CANADA À L'INTERNATIONAL

Le CCN continue de contribuer à la création de débouchés sur de nouveaux marchés en jouant un rôle de soutien dans la négociation d'ententes commerciales internationales et en rehaussant l'influence et le profil du Canada sur la scène internationale. Le renforcement des partenariats avec les principaux organismes nationaux de normalisation du monde entier demeure une priorité.

L'élaboration de normes consiste en la collaboration d'experts internationaux pour convenir d'une norme utilisée partout dans le monde. Plus la participation des intervenants au sein du réseau de normalisation canadien est importante, plus celui-ci sera robuste et offrira de nombreuses possibilités aux Canadiens à l'avenir. Pour que le Canada demeure un chef de file mondial en matière de normalisation dans les domaines d'importance stratégique pour le pays, nous devons nous assurer de conserver une voix influente à la table des discussions et de participer activement au processus de prise de décisions.

Le CCN coordonne la participation canadienne aux comités internationaux de normalisation et aux organismes internationaux d'évaluation de la conformité. Nous savons que, si nous n'affectons pas les bons experts aux bons comités internationaux, le Canada ne sera pas en mesure de tirer parti des possibilités de croissance qui se présentent. Sous la direction du CCN, la participation aux comités internationaux de normalisation a progressé au cours de l'année passée. La précieuse participation des experts canadiens qui offrent bénévolement temps et expertise pour faire avancer les travaux en lien avec l'élaboration des normes et l'évaluation de la conformité est essentielle pour doter le Canada d'un avantage concurrentiel.

PROCURER UNE VALEUR AJOUTÉE AU CANADA

Nous sommes heureux de présenter ce rapport et de montrer une fois encore les importantes retombées positives de la normalisation pour le Canada. Celles-ci n'existeraient pas sans une vision commune et notre coopération avec nos parties prenantes, à savoir les gouvernements, l'industrie et les associations de consommateurs. De même, les grandes réalisations du CCN n'auraient pu voir le jour sans le dévouement et l'engagement sans faille de son personnel et des membres du Conseil, ainsi que de milliers de participants bénévoles. Une fois de plus, leur professionnalisme et leur engagement envers l'excellence ont été remarquables. Nous avons eu grand plaisir à travailler avec vous tous.

À l'avenir, nous élaborerons et utiliserons des normes pour contribuer à alimenter une économie canadienne plus compétitive et innovante. Nous aiderons les entreprises à prospérer et à rivaliser avec la concurrence. Nous nous attacherons à préserver la sécurité des Canadiens et à promouvoir une croissance et des infrastructures saines. Nous nous engageons à bâtir une nation encore plus forte, à l'aide des normes.

La présidente,

Kathy Milsom, ing., IAS.A.

Le directeur général,

John Walter

RENDEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE 2015-2016

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

VALEUR POUR LE CANADA

RÔLE DE CHEF DE FILE MONDIAL

INNOVATION

RÉSULTAT ATTENDU	PLAN	INDICATEURS
<p>Le CCN a élaboré et exécuté un programme très concurrentiel qui intègre les priorités du gouvernement et de l'industrie et qui améliorera le bien-être économique et collectif de la population canadienne. Il a misé sur des occasions d'apporter des solutions de normalisation qui alignent les priorités nationales sur des initiatives mondiales, tant sur la scène régionale qu'internationale, pour stimuler la croissance et accroître le succès économique du pays.</p>	Contribution à l'Accord sur le commerce intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Quantification des obstacles au commerce intérieur pour un ou plusieurs produits dans trois secteurs de l'industrie afin d'étayer les décisions stratégiques du Canada concernant la réduction des obstacles au commerce intérieur
	Promotion de la coopération entre les provinces et territoires	<ul style="list-style-type: none"> Inventaires des normes mentionnées dans les règlements provinciaux et territoriaux de 10 provinces et territoires
	Protection du Nord canadien : Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ)	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement à 50 % de la 5^e Norme nationale du Canada pour la 1^{re} phase de l'ININ
	Solutions de normalisation pour les priorités nationales	<ul style="list-style-type: none"> Prestation de 10 solutions de normalisation (normes, feuilles de route, gestion des contrats) à l'intention du gouvernement et de l'industrie
	Participation de l'industrie : Augmentation d'une année sur l'autre	<ul style="list-style-type: none"> Détermination du niveau d'investissement de référence de l'industrie
<p>Le Canada est reconnu comme un chef de file en matière de normalisation et un acteur de premier plan sur la scène internationale qui sait se positionner stratégiquement pour procurer un avantage concurrentiel aux Canadiens. Les entreprises et les intervenants du pays contribuent au façonnement de règles des marchés qui ont des effets directs et positifs sur leur capacité concurrentielle sur l'échiquier mondial.</p>	Accès de l'innovation canadienne à la scène internationale	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 2 % d'une année sur l'autre du taux de succès des propositions d'études nouvelles approuvées par le Canada
	Les Canadiens comme auteurs de normes	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 2 % d'une année sur l'autre du nombre de nouveaux experts canadiens participant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (IEC) Augmentation de 1,5 % d'une année sur l'autre du nombre d'experts canadiens occupant un poste de direction au sein d'un comité de l'ISO ou de l'IEC Taux de participation du Canada de 95 % aux votes organisés par l'ISO et l'IEC dans le cadre de l'élaboration de normes techniques 90 % des décisions stratégiques du Canada acceptées majoritairement par l'ISO et l'IEC
	Contribution aux débouchés commerciaux du Canada par le biais de la normalisation	<ul style="list-style-type: none"> 2 normes conjointes Canada-États-Unis additionnelles facilitées et soutenues par le CCN
	Accélération de l'adoption des normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 2 % d'une année sur l'autre du nombre de normes internationales, de normes régionales ou d'autres documents internationaux adoptés à l'échelle nationale
<p>Le Canada possède un réseau de normalisation flexible, réceptif et novateur où règne la collaboration, sous la direction du CCN. L'organisme met à profit une équipe talentueuse, à fort rendement, bien placée pour soutenir les grandes priorités de normalisation du pays et saisir les occasions de progresser comme chef de file mondial.</p>	Culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'engagement des employés de 71 % Maintien du taux d'attrition du personnel (départs volontaires) à moins de 5 % Investissement annuel de 1,5 % du budget salarial dans la formation et le perfectionnement du personnel, conformément au point de référence de l'industrie
	Modernisation opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement à 100 % de la modernisation du Système de management de la qualité (SMQ) Achèvement à 80 % de la modernisation de la gestion de l'information / technologie de l'information (GI/TI)
	Services d'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> Taux de satisfaction de la clientèle de 80 % Réussir l'évaluation internationale par les pairs de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) pour la reconnaissance du rôle de chef de file mondial du CCN dans le domaine de l'évaluation de la conformité
	Taux de satisfaction des experts et membres canadiens	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un point de référence pour le taux de satisfaction des experts canadiens

RÉSULTAT OBTENU

BILAN

<ul style="list-style-type: none"> • Décision de se concentrer sur deux secteurs, en appui aux priorités d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Un rapport sera publié en 2016-2017 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • 8 contrats sur 10 ont été conclus 	 OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • La norme est achevée à 57 % 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • 23 projets de solutions de normalisation sont en cours 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 50 intervenants de l'industrie ont été mobilisés, y compris des organismes du portefeuille de l'ISDE. Les contributions financières de l'industrie ont augmenté 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Au total, 17 propositions d'études nouvelles ont été approuvées par le Canada, et le taux de succès est donc atteint 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de membres participant à des comités techniques internationaux, qui était de 3 049, a augmenté et se chiffre actuellement à 3 153, ce qui représente une augmentation de plus de 3 % 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à l'introduction d'un outil de recrutement en ligne et à un fructueux appel à la participation des organismes du portefeuille de l'ISDE et d'organisations de l'industrie, le nombre d'experts canadiens occupant un poste de direction a augmenté de 11 % (16 postes de direction) 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de participation aux votes organisés par l'ISO et l'IEC a été de 99,6 % 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des décisions stratégiques du Canada ont été acceptées par l'ISO et l'IEC 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Des avis d'intention ont été diffusés concernant l'élaboration de 11 normes conjointes Canada-États-Unis. Au total, 4 normes conjointes ont été publiées, dont 2 normes conjointes relatives aux dispositifs de flottaison individuels et aux combinaisons d'immersion 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu 114 adoptions, soit une augmentation de 15 % d'une année sur l'autre 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Un sondage a été réalisé, et le CCN a obtenu un taux d'engagement des employés de 73 % 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'attrition a été de 2,2 % 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • 1,5 % du budget salarial a été investi dans la formation et le perfectionnement du personnel 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • La modernisation du SMQ a été réalisée 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a pris du retard en raison de problèmes d'exécution de la part du fournisseur. La portée de la solution a été réduite 	 OBJECTIF RETARDÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Le CCN a obtenu un taux de satisfaction de la clientèle de 82 % 	 OBJECTIF DÉPASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Le CCN a réussi l'évaluation internationale par les pairs de l'APLAC 	 OBJECTIF ATTEINT
<ul style="list-style-type: none"> • Un sondage a été réalisé – le point de référence a été fixé à 68 % 	 OBJECTIF ATTEINT

3

RAPPORT DE GESTION

CONTENU

- 7 CONTEXTE OPÉRATIONNEL DU CCN
- 12 RENDEMENT : FAITS SAILLANTS
- 26 L'EXERCICE DU CCN EN CHIFFRES

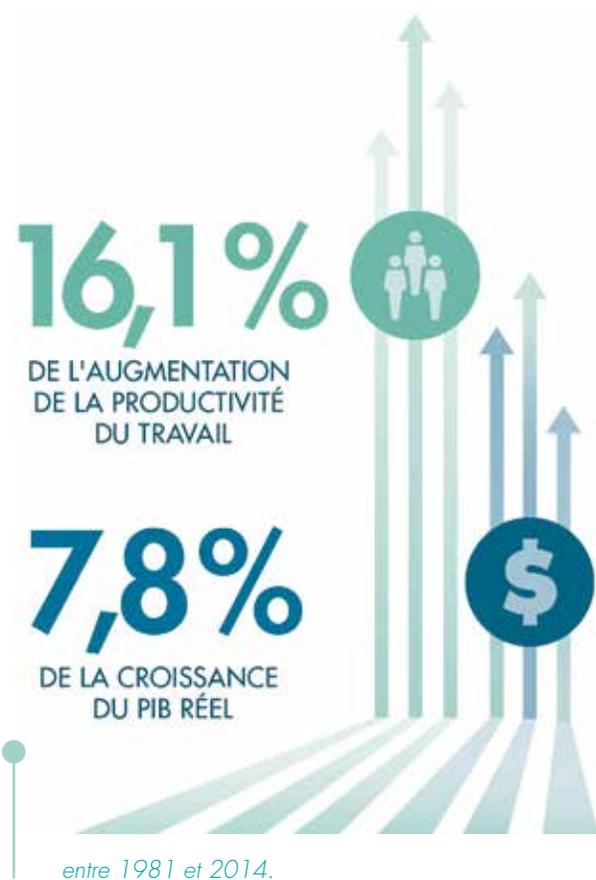
CONTEXTE OPÉRATIONNEL DU CCN

Le Conseil canadien des normes (CCN) surveille les tendances qui se dessinent au pays et ailleurs en plus des facteurs sociaux, économiques et politiques ayant une influence sur son contexte d'exploitation et sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Les priorités des entreprises et du gouvernement — réduire les obstacles au commerce pour accroître l'accès aux marchés canadien et étrangers, stimuler l'innovation et la croissance économique, etc. — sont toujours autant de facteurs pour lesquels il est nécessaire d'assurer la vitalité du réseau de normalisation du Canada. Il est également primordial de servir les intérêts des consommateurs canadiens en leur offrant un choix plus vaste de produits à moindre coût.

DONNER SUITE AUX OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES ET D'INTÉRÊT PUBLIC

Prospérité économique, compétitivité, innovation et croissance sont depuis longtemps tributaires de la normalisation. Les activités de normalisation contribuent directement au projet du gouvernement fédéral de faire du Canada un pays fort et compétitif et constituent de précieux moyens d'action dans de nombreux objectifs d'intérêt public, comme ceux de bâtir une économie robuste, d'aplanir les obstacles au commerce intérieur et extérieur, et d'investir dans les technologies propres et innovantes pour protéger l'environnement et assurer la résilience des infrastructures.

D'APRÈS UNE ÉTUDE
DU CONFERENCE
BOARD DU CANADA
COMMANDÉE PAR LE CCN,
LA NORMALISATION
A COMPTÉ POUR :



« Le CCN aborde chaque défi comme une occasion à saisir, veillant ainsi à ce que la normalisation continue de favoriser une économie plus compétitive et innovante. Nous pouvons accomplir tant de choses en collaborant au sein d'un réseau national solide. Il est dans notre intérêt à tous de fournir aux entreprises canadiennes les normes les plus appropriées. Nous continuons de travailler avec l'industrie canadienne pour déterminer les secteurs dans lesquels le Canada possède une expertise précise et unique afin de stimuler l'innovation et d'assurer la prospérité à long terme du pays.

John Walter, directeur général du CCN

Les autorités de réglementation fédérales, provinciales et territoriales font appel au CCN pour obtenir des solutions de normalisation en réponse à leurs objectifs de réglementation. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces autorités pour leur apporter des solutions de normalisation qui aident à répondre aux objectifs en matière de politiques, et pour faire un suivi et les informer de l'état des normes, codes et exigences d'inspection et de certification cités dans leurs règlements. Le Comité fédéral des sous-ministres adjoints (SMA) sur la normalisation facilite les travaux du CCN auprès des autorités de réglementation fédérales pour continuer de dégager les priorités de normalisation qui profiteront le plus au Canada et veiller à leur réalisation.

Grâce aux normes et aux services d'accréditation, il est possible de garantir la conformité des produits et des services aux exigences réglementaires, ce qui réduit les risques, améliore la sécurité et élargit les possibilités de commercialisation des produits canadiens sur les marchés d'ici et d'ailleurs. Aidés par la normalisation, les organismes sont en mesure d'adopter les dernières avancées technologiques et d'améliorer leurs procédés et leur production, ce qui fait baisser leurs coûts, améliore leur performance et donne confiance aux consommateurs.

L'un des objectifs prioritaires du gouvernement du Canada est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques. Là aussi, la normalisation peut être utile, surtout dans le cadre des efforts déployés pour assurer la résilience des infrastructures face aux fluctuations du climat. Par exemple, le CCN facilitera l'élaboration de normes critiques sur la collecte et l'acquisition de données météorologiques et de renseignements sur le climat. De plus, il établira un programme de mise à jour d'un large éventail de normes cruciales référencées dans les règlements et codes fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ces mesures, combinées aux investissements continus dans l'élaboration de normes pour les infrastructures du Nord, viendront appuyer les projets d'adaptation des infrastructures au climat non seulement dans le Nord canadien, mais partout au pays.

LEVER LES OBSTACLES AU COMMERCE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

Si les citoyens canadiens peuvent voyager librement d'une province ou d'un territoire à l'autre, il n'en est pas de même pour de nombreux biens et travailleurs. En effet, les mouvements de certains biens ainsi que la mobilité de certains professionnels et personnes de métier au Canada font l'objet de restrictions. Des exigences comme le niveau d'études et les agréments, les formalités administratives à remplir pour respecter les dispositions en vigueur ou encore celles liées à la fabrication et à la mise à l'essai d'un produit précis varient parfois d'une province et d'un territoire à l'autre, ce qui entrave le commerce entre les provinces et territoires du Canada.

Par exemple, les exigences divergentes entre les provinces et les territoires autour du numéro d'enregistrement canadien (NEC) des chaudières, appareils sous pression et raccords se soldent par des coûts et un fardeau supplémentaires pour les entreprises. Certains produits, comme les chauffe-eau, doivent aussi respecter différentes normes d'une région à l'autre ou encore faire l'objet d'essais multiples pour des normes identiques d'une région à l'autre. Cette situation est attribuable aux divergences entre les exigences fédérales, provinciales, territoriales et municipales, mais aussi au traitement variable que réservent ces administrations aux exigences fédérales.

Pour le consommateur canadien, ces entraves au commerce se traduisent par des coûts plus élevés et un moindre choix. Le CCN s'emploie à cibler et à appuyer les efforts d'harmonisation des normes à mener afin de faire tomber ces obstacles et de bâtir une économie plus vigoureuse et compétitive.

RÉDUIRE LES OBSTACLES AU COMMERCE INTERNATIONAL

Le monde du commerce est en pleine évolution. Commerce international rime plus que jamais avec compétitivité et complexité. Lorsque les entreprises canadiennes se lancent sur de nouveaux marchés d'exportation, elles se heurtent à des exigences juridiques, techniques et réglementaires de plus en plus strictes. Parallèlement, le monde de la normalisation évolue lui aussi pour s'adapter à cette réalité changeante afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs et des importateurs. En aidant les entreprises du pays à pénétrer de nouveaux marchés ou à accroître leur part du marché, la normalisation joue un rôle capital en ce sens qu'elle facilite les échanges mondiaux et aide le Canada à atteindre son plein potentiel.



La normalisation est particulièrement profitable aux petites entreprises exportatrices. En se faisant certifier selon des normes et en établissant leur crédibilité auprès de clients internationaux, ces entreprises augmentent considérablement leurs chances de croissance et de réussite à long terme. Une évaluation de la conformité par un tiers constitue un moyen pour les petites et moyennes entreprises (PME) de prouver qu'elles répondent aux critères requis pour pouvoir faire affaire dans un marché donné. En étant certifiées selon les normes applicables, les PME peuvent devenir des fournisseurs de choix et obtenir une avance sur la concurrence partout dans le monde.

Les exportateurs canadiens doivent respecter un nombre grandissant et de plus en plus varié de normes et d'exigences d'évaluation de la conformité pour accéder aux marchés américain et étrangers. Le CCN sait qu'un réseau de normalisation plus agile et efficace fournira la marge de manœuvre nécessaire pour s'adapter aux réalités changeantes du marché. Il poursuit l'harmonisation des pratiques de normalisation pour améliorer les perspectives économiques des Canadiens.

Par ailleurs, nous savons que l'adoption de normes internationales facilite aussi l'entrée des produits et services canadiens sur les marchés étrangers, offrant par le fait même des perspectives nouvelles aux entreprises du pays. En travaillant en étroite collaboration avec nos intervenants, nous avons pris d'importantes mesures pour améliorer les politiques du Canada relatives à l'adoption de normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif (p.ex., des rapports et spécifications techniques) afin de réduire les coûts et les délais de ces adoptions.

« Notre catalogue de normes nationales, par exemple, contenait plus de 5 000 normes il y a 15 ans. Il en compte aujourd'hui environ 2 900 et la tendance est de tenir de moins en moins de normes nationales. Nous recourons de plus en plus aux normes régionales ou internationales dans des secteurs comme ceux de la foresterie ou des mines, ou pour exporter et assurer la sécurité des produits. À vrai dire, les entreprises doivent plus que jamais se conformer aux normes régionales et internationales si elles veulent réussir.

Michel Girard, vice-président, Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants, CCN

Le marché canadien est structuré de façon à encourager l'entrepreneuriat, l'innovation, les investissements et la compétitivité, tout en protégeant les intérêts des citoyens canadiens. Pour un nombre croissant de fournisseurs de services d'accréditation, le virage vers l'harmonisation des normes à l'échelle internationale mène à une ouverture des marchés réglementés et non réglementés. Le CCN appuie cette structure de marché en fournissant comme toujours des services de première qualité à ses clients. La Direction des services d'accréditation continue de revoir en fonction des priorités son offre de programmes et le mode de tarification qui s'y rattache de façon à ce que les droits demeurent fonction de l'activité, transparents et équitables.

POSITIONNER LE CANADA COMME ACTEUR DE PREMIER PLAN SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le CCN poursuit son travail auprès de dirigeants du secteur privé pour bien leur communiquer les gains qu'ils peuvent réaliser en participant au réseau de normalisation. Pour solidifier encore davantage le réseau canadien de normalisation, le CCN collabore avec les dirigeants des secteurs d'activité essentiels à la compétitivité du pays afin qu'ils comprennent que la normalisation sert et fait progresser leurs priorités, génère des bénéfices et contribue à la qualité de vie des citoyens et à la vigueur économique du Canada.

De nombreux pays se positionnent stratégiquement sur l'échiquier mondial pour se donner un avantage concurrentiel et profiter des vastes retombées économiques. Bon nombre d'entre eux adoptent des normes et cherchent à siéger à des comités techniques internationaux afin de mettre de l'avant leurs propres technologies et d'influencer en leur faveur les règles du marché. Dans un contexte de mondialisation croissante, le CCN veillera à ce que le Canada soit bien représenté dans les comités internationaux qui ont une importance stratégique pour le pays et qui profiteront le plus à l'économie et à la population canadiennes.

Pour préserver le rôle du Canada en tant que chef de file de la normalisation sur la scène internationale, le CCN attirera les meilleurs experts du pays pour qu'ils participent à l'élaboration de normes internationales, surtout dans les secteurs les plus importants pour l'économie canadienne.



3 1 5 3

CANADIENS

*ont pris part aux travaux
de comités d'élaboration
de normes internationales.*

Avec l'aide de ses intervenants, le CCN poursuit la mise à jour de ses politiques et procédures pour réduire les obstacles à la participation aux comités techniques internationaux et faciliter l'accès de jeunes professionnels compétents aux comités internationaux clés en remplacement des experts qui partent à la retraite.

MISER SUR L'INNOVATION

Innovation et normalisation internationale sont de plus en plus indissociables. Les normes peuvent favoriser l'insertion d'une technologie nouvelle dans une chaîne logistique mondiale ou l'obtention d'une nouvelle part de marché dans une économie émergente. Le CCN travaille avec les innovateurs canadiens qui conçoivent des technologies émergentes pouvant présenter un intérêt économique pour le Canada et dont l'entrée ou l'expansion sur le marché pourrait être facilitée par les normes. Parmi les exemples de technologies émergentes, on compte les nanotubes de nitrure de bore dans la fabrication des matériaux de pointe (qui représentent une partie importante du secteur futur de fabrication de produits à haute valeur ajoutée), de même que la technologie de géotextiles d'essorage Geotube (qui pourrait faire économiser des milliards de dollars au Canada en réduisant le volume des eaux usées).

FIGURE 1 : DONNÉES, CHIFFRES ET TENDANCES CLÉS

	2014-2015		2015-2016
Nombre de normes canadiennes en vigueur	2 927	▲	2 943
Nombre de normes tenues par de grandes organisations de normalisation internationale (ISO, IEC, UIT)	31 958	▲	32 988
Nombre de comités techniques de l'ISO, l'IEC et l'UIT en activité	1 012	▶	1 012
Nombre de bénévoles canadiens siégeant à des comités d'élaboration de normes internationales	3 049	▲	3 153
Nombre de normes incorporées par renvoi dans la réglementation fédérale	1 354	▲	1 377

RENDEMENT : FAITS SAILLANTS

Les normes font plus que protéger notre santé et préserver notre sécurité; elles ouvrent la porte à une multitude de possibilités. En effet, elles alimentent l'économie en éliminant les obstacles au commerce et en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés intérieurs et étrangers. De plus, elles dotent les organismes de réglementation d'un instrument de politique efficient et efficace. Par ailleurs, elles aident les entreprises à réduire leurs coûts, à accroître leur productivité, à réduire les risques et à acquérir l'avantage concurrentiel nécessaire pour réussir dans l'économie mondiale actuelle. En fait, en utilisant les normes et en s'y conformant, les entreprises et organismes de toutes tailles libèrent leur potentiel de croissance et d'innovation.

Toutefois, les normes ne se limitent pas seulement à soutenir les entreprises et à stimuler l'économie du pays. Lorsque des normes efficaces sont en place, les Canadiens sont assurés de la fiabilité et de la sécurité des biens et des services dont ils dépendent quotidiennement. De même, les normes diminuent les coûts pour les consommateurs et leur donnent accès à des produits du monde entier, produits qu'ils savent sécuritaires grâce aux normes.

En 2015-2016, le CCN s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes visant à créer des perspectives nouvelles et intéressantes pour le Canada.

1. VALEUR POUR LE CANADA

Le CCN procure une valeur ajoutée au Canada en élaborant et en mettant en œuvre des solutions de normalisation qui rendent l'économie plus compétitive et plus novatrice, et qui préservent la santé et la sécurité des Canadiens.

2. RÔLE DE CHEF DE FILE MONDIAL

Le CCN protège et fait valoir les intérêts du Canada dans les secteurs économiques d'importance pour la nation et ses citoyens, et aide les entreprises du pays à accéder aux marchés mondiaux.

3. INNOVATION

Le CCN contribue à rendre l'économie canadienne plus novatrice en veillant à ce que le réseau canadien de normalisation procure une valeur ajoutée au gouvernement, à l'industrie et aux consommateurs. En s'appuyant sur un réseau de normalisation efficient et efficace, les entreprises du pays élaborent et adoptent des pratiques novatrices qui les aident à devancer la concurrence.

« Une récente étude commandée par le CCN, intitulée *L'harmonisation à l'œuvre : l'influence des normes sur la productivité et la croissance du Canada et produite par le Conference Board du Canada, montre clairement que l'élaboration et l'utilisation des normes contribuent à rendre l'économie canadienne plus compétitive et novatrice. En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN continue de s'employer à offrir des solutions de normalisation stratégiques dans les secteurs qui contribuent au bien-être économique du pays.*

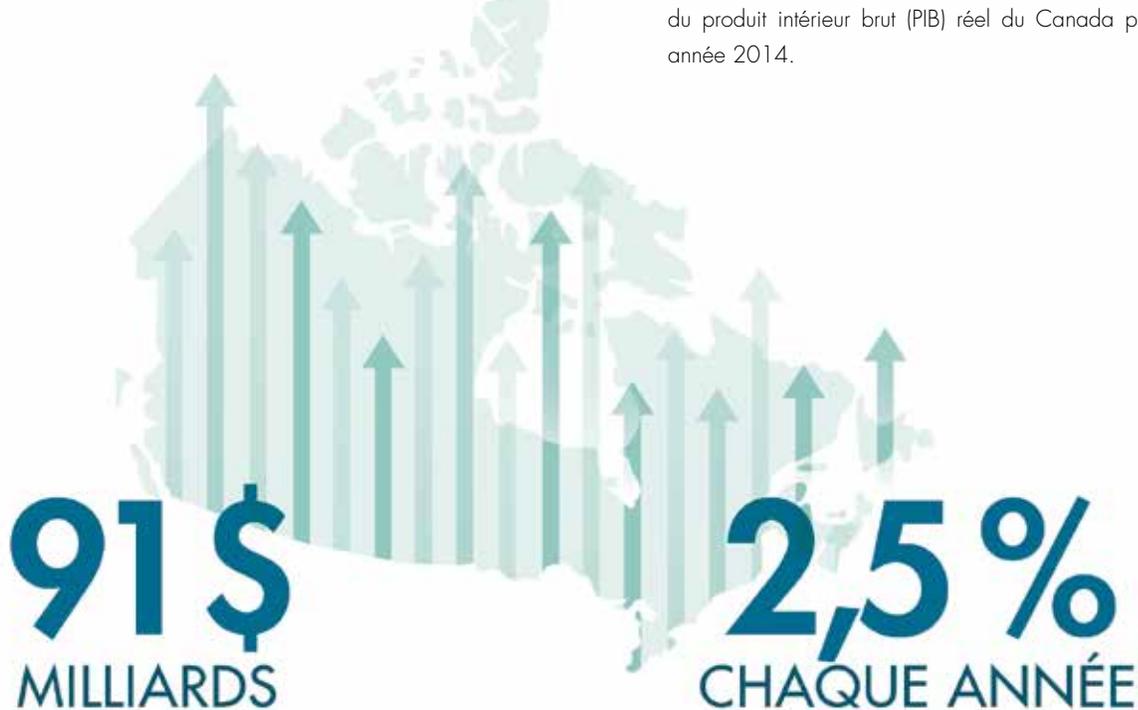
Sandra Watson, vice-présidente, Direction des communications et de la planification générale, et secrétaire générale, CCN

VALEUR POUR LE CANADA

Au cours de l'exercice écoulé, le CCN a continué de renforcer le réseau de normalisation canadien et d'offrir des solutions de normalisation qui apportent une réelle valeur à la nation. Grâce à une vision commune et à une collaboration avec les gouvernements, les organismes d'élaboration de normes (OEN), l'industrie canadienne et des partenaires du monde entier, le CCN a réussi à en faire encore davantage pour protéger les consommateurs, favoriser le commerce intérieur et international, contribuer au développement durable et stimuler l'économie nationale. En poursuivant son travail auprès de l'industrie et du gouvernement pour obtenir l'appui nécessaire à la réalisation de ses priorités, le CCN est convaincu qu'il continuera à procurer une valeur ajoutée non négligeable au Canada.

D'APRÈS UN RAPPORT DU CONFERENCE BOARD DU CANADA COMMANDÉ PAR LE CCN SUR LA NORMALISATION AU CANADA

Des études continuent de démontrer le lien étroit entre les normes, la productivité du travail et la croissance économique. En fait, une étude commandée par le CCN, intitulée *L'harmonisation à l'œuvre : l'influence des normes sur la productivité et la croissance du Canada*, confirme le rôle essentiel des normes dans la croissance économique du pays, ces dernières ayant compté pour environ 3 des 39 milliards de dollars d'augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel du Canada pour la seule année 2014.



Il est estimé qu'entre 1981 et 2014, l'augmentation du nombre de normes a contribué à hauteur de 91 milliards de dollars à la croissance du PIB réel.

Entre 1981 et 2014, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de normes a été de 1,2 %, et celle du PIB réel, de 2,5 %.

FAIRE TOMBER LES OBSTACLES INTERNES AU COMMERCE

Des règles, exigences et certifications divergentes entre les provinces et territoires entraînent des obstacles internes au commerce, restreignant les mouvements de certains biens ainsi que la mobilité de certains professionnels et gens de métier. Ces entraves au commerce imposent également des restrictions aux entreprises et à la main-d'œuvre canadiennes et se traduisent souvent par des coûts plus élevés et un choix moindre pour les consommateurs. C'est pourquoi le CCN continue de s'employer à ouvrir de nouvelles perspectives pour les entreprises et la main-d'œuvre du pays en ciblant et en appuyant les efforts d'harmonisation dans les secteurs prioritaires.

Le CCN contribue également à réduire les obstacles internes au commerce en se prononçant sur la modernisation de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), accord commercial intergouvernemental en vigueur depuis 1995. Par l'intermédiaire des travaux menés dans le cadre du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), le CCN contribue à ce que la version actualisée de l'ACI soutienne les efforts déployés pour harmoniser les normes, les pratiques d'évaluation de la conformité et les règlements au Canada.

L'exercice 2015-2016 marque la fin de la deuxième année d'un projet de recherche mené sur trois ans par le CCN visant à déterminer l'incidence et le coût des normes, des codes et des exigences de certification non harmonisés dans des secteurs clés. Les premières études de cas ont consisté à analyser les obstacles techniques au commerce dans les secteurs des grues à tour, du chauffage et de la plomberie, des chauffe-eau, ainsi que dans les secteurs nouvellement réglementés. La Phase 2, présentement en cours, s'intéresse à l'incidence de la redondance des exigences liées au NEC.

Cette étude vient appuyer le travail en profondeur mené par le CCN pour harmoniser les exigences en matière de normalisation d'un bout à l'autre du pays. Le fait d'avoir une seule norme et un seul essai dans l'ensemble du Canada permettra non seulement de réduire les obstacles internes au commerce, mais sera également profitable à tous les Canadiens en renforçant l'économie et en créant des possibilités de croissance pour les années à venir.

OBTENIR DES RÉSULTATS TANGIBLES POUR LES GOUVERNEMENTS

Les gouvernements du pays sont chargés de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Pour ce faire, ils s'appuient en premier lieu sur les règlements. Ces derniers intègrent souvent des références à des normes, appelées « incorporations par renvoi ». Des milliers de normes différentes sont incorporées par renvoi dans les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et, dans certains cas, municipaux. Le CCN collabore avec les autorités de réglementation partout au pays pour repérer et aligner les normes, les codes, les essais ainsi que les exigences d'inspection et de certification cités dans les règlements canadiens. Pour parvenir à ce résultat, le CCN dresse un inventaire des normes référencées dans les règlements provinciaux et territoriaux, premier pas important dans la concrétisation de son objectif à long terme visant à réduire les entraves internes au commerce et à améliorer la coordination dans l'ensemble du pays.

Toutefois, pour assurer cette coordination, il ne suffit pas de repérer les secteurs qui citent les normes en référence dans la réglementation et de déterminer où des mises à jour sont requises. Il faut également veiller à ce que les pratiques exemplaires soient respectées à l'avenir. Voilà pourquoi le CCN fait profiter les autorités de réglementation fédérales des enseignements tirés et leur donne des conseils sur la façon d'incorporer les normes dans les règlements fédéraux de façon à ce que les normes citées dans la réglementation soient pertinentes et à jour.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE NORMALISATION À L'APPUI DES PRIORITÉS NATIONALES

On s'appuie depuis longtemps sur la normalisation pour assurer la croissance économique, favoriser la compétitivité et stimuler l'innovation. La normalisation s'inscrit directement dans le plan du gouvernement fédéral de faire du Canada un pays fort et compétitif en exerçant une influence dans de nombreux domaines d'intérêt public — à savoir l'économie, le commerce intérieur et international, l'environnement et la santé.

De même, les autorités de réglementation fédérales, provinciales et territoriales se tournent vers le CCN pour réaliser leurs objectifs de réglementation. Le CCN continuera de travailler en étroite collaboration avec ces autorités pour leur proposer des solutions de normalisation comme nouveaux moyens d'action, et pour faire un suivi et les informer de l'état des normes, codes et exigences d'inspection et de certification cités dans leurs règlements. Son Comité des SMA sur la normalisation facilite ses travaux auprès des autorités de réglementation fédérales pour déterminer les priorités de normalisation qui profiteront le plus aux Canadiens et veiller à leur réalisation.

En 2015-2016, le CCN a continué de donner suite à son engagement d'actualiser les normes référencées dans la réglementation, comme le démontre la publication de quatre nouvelles Normes nationales du Canada (NNC). Au cours de l'année écoulée, le CCN a collaboré avec l'Office des normes générales du Canada (ONGC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vue de la publication de deux NNC mises à jour pour le secteur de l'agriculture biologique. Ces normes préviennent les pratiques trompeuses sur le marché et permettent d'évaluer la conformité opérationnelle des systèmes de production biologique pour vérifier que ceux-ci respectent les principes de l'agriculture biologique. Le CCN a également travaillé avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et Ressources naturelles Canada (RNC) à la publication de deux normes nationales qui aideront à assurer la fabrication et l'entreposage sécuritaires des explosifs.

COLLABORER POUR MAINTENIR LA CIRCULATION DES BIENS CANADIENS

La redondance des normes et des exigences en matière d'évaluation de la conformité coûte des milliards de dollars à notre économie chaque année, que ce soit les chevauchements entre le Canada et son principal partenaire commercial, les États-Unis, ou ceux à l'intérieur même des frontières du pays. Par ailleurs, les chevauchements augmentent les coûts pour les consommateurs canadiens en creusant l'écart des prix des produits entre le Canada et les États-Unis. Toutefois, le CCN s'efforce d'élargir les perspectives offertes aux entreprises du pays en faisant tomber les obstacles au commerce entre le Canada et les États-Unis — et le monde. En contribuant à définir et à élaborer des solutions de normalisation qui feront du concept « une seule norme, un seul essai — reconnu partout » une réalité, le CCN consolide un réseau de normalisation qui profitera à l'industrie, aux gouvernements et aux consommateurs.

Cette année, le CCN a maintenu son rôle de chef de file dans l'harmonisation des normes et des programmes de certification. De concert avec ses homologues en Amérique du Nord, il continue d'étudier des mécanismes pour accroître l'harmonisation des normes et des procédures d'évaluation de la conformité de façon à améliorer la coopération réglementaire et à renforcer les liens économiques. Le CCN a récemment signé des protocoles d'entente avec l'American National Standards Institute (ANSI) et la Dirección General de Normas (DGN) du Mexique, qui concourent grandement à favoriser la coopération ainsi que l'harmonisation des normes et des procédures d'essai et de certification au niveau régional et international.

En février 2016, lors d'une rencontre organisée à l'ambassade du Canada à Washington, D.C., John Walter et Michel Girard, respectivement directeur général et vice-président de la Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants du CCN, ont présenté un exposé devant des intervenants et des associations de gens d'affaires des États-Unis sur l'importance de travailler main dans la main pour repérer les possibilités d'élaboration de normes conjointes canado-américaines. MM. Walter et Girard ont fait observer que les normes conjointes canado-américaines non seulement faciliteront les échanges de biens entre les deux pays, mais auront aussi pour effet de réduire les doubles emplois, d'améliorer l'efficacité des chaînes logistiques, de réduire les coûts pour les exportateurs et les importateurs, et de faciliter l'élaboration de normes conjointes dans les nouveaux secteurs technologiques ou en émergence.

L'an passé, le CCN a lancé plusieurs projets pilotes qui favoriseront l'élaboration de normes conjointes Canada-États-Unis et qui créeront des possibilités étendues de collaboration et de coopération à l'avenir. Underwriters Laboratories (UL) et les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) et le Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada ont joué un rôle déterminant dans ce travail. Dans le cas de UL, cet organisme a travaillé avec Transports Canada et la Garde côtière américaine à l'élaboration de normes conjointes canado-américaines pour les dispositifs de flottaison en mer en créant des normes conjointes sur les gilets de sauvetage et les combinaisons d'immersion.

AIDER LE NORD CANADIEN À S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'une des priorités absolues du gouvernement du Canada est de trouver des solutions pour favoriser la capacité d'adaptation et augmenter la résilience des collectivités et des infrastructures du Nord canadien aux effets des changements climatiques. Les changements climatiques fragilisent les bâtiments, les ponts et les autres infrastructures du Nord, ce qui menace la sécurité publique et risque de perturber les activités économiques. Ces dernières années, le réseau canadien de normalisation a pris les devants en élaborant des solutions de normalisation qui contribueront à atténuer les risques associés aux changements climatiques, processus qui conduira également à bâtir des collectivités plus vigoureuses dans le Nord canadien.

Appuyé par Affaires autochtones et du Nord Canada, le CCN a continué de mener l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ), donnant notamment naissance à une série de normes et à un programme de formation connexe intégrant des vidéos de formation pour transmettre des renseignements et un savoir-faire aux personnes vivant dans le Nord canadien pour contrer les effets des changements climatiques dans cette région. Le CCN a commandé l'élaboration de cinq normes répondant à divers besoins : conception de systèmes de drainage appropriés pour les collectivités du Nord, gestion des risques liés aux charges neigeuses sur les toits, amélioration des fondations à thermosiphon et gestion des effets de la dégradation du pergélisol sur les bâtiments existants. Quatre normes ont déjà été élaborées et approuvées comme NNC tandis que les travaux relatifs à la cinquième norme, qui porte sur les études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans le pergélisol, ont débuté en 2015.

En outre, le CCN travaille avec des partenaires fédéraux, ainsi que les provinces et territoires, à classer par ordre de priorité les normes d'infrastructures essentielles au Canada devant être élaborées ou mises à jour et déployées. Au titre du budget fédéral de 2016, le CCN s'est vu allouer des fonds supplémentaires, ce qui créera des occasions plus nombreuses que jamais d'augmenter la capacité d'adaptation du Canada aux changements climatiques en :

- facilitant l'élaboration très attendue de lignes directrices liées à la normalisation des données météorologiques, des renseignements climatiques et des projections sur le changement climatique pour assurer la résilience des infrastructures aux changements climatiques;
- mettant en place un programme destiné à appuyer la mise à jour d'un large éventail de normes d'infrastructures essentielles, actuellement référencées dans les règlements et les codes fédéraux, provinciaux et territoriaux, pour assurer l'adaptation aux changements climatiques de projets d'infrastructures partout au Canada;
- continuant à financer l'élaboration de normes pour renforcer les infrastructures du Nord.

Par ailleurs, le CCN a amorcé une collaboration avec le programme Verified Carbon Standard (VCS), le plus important programme volontaire du monde sur les gaz à effet de serre (GES), pour proposer des services d'accréditation supplémentaires aux organismes canadiens de validation et de vérification (OV) des déclarations de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette collaboration, le CCN et le VCS travaillent à étendre l'offre du programme d'accréditation du CCN pour les gaz à effet de serre. Le CCN peut désormais accréditer d'autres OV désireux d'offrir des services de validation et de vérification de déclarations de GES, ce qui élargira pour les promoteurs de projets VCS l'éventail des OV parmi lesquels choisir.

AIDER LES ENTREPRISES CANADIENNES À SE TAILLER UNE PLACE SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL

Cette année, le CCN a poursuivi sa collaboration avec les dirigeants de secteurs d'activité clés comme celui de la plomberie et du chauffage, de la fabrication et de l'exportation, pour veiller à ce qu'ils aient une solide compréhension des avantages liés à la normalisation et de la façon dont une participation au sein du réseau de normalisation peut leur ouvrir des portes et, en fin de compte, accroître leurs résultats. Pour réussir dans l'économie

mondiale d'aujourd'hui, les entreprises doivent absolument savoir quelles normes utiliser et comment les appliquer. En participant au réseau de normalisation, les dirigeants de l'industrie sont informés des récents changements dans leur secteur d'activité ou sur le plan technique, ce qui peut leur procurer un avantage concurrentiel et les aider à jouer un rôle moteur dans la croissance économique.

Par ailleurs, en 2015-2016, le CCN a créé le Groupe consultatif du Programme des jeunes professionnels canadiens pour donner l'occasion à la future génération d'experts

de participer à l'avenir au réseau de normalisation. En se rapprochant des jeunes professionnels aujourd'hui, le CCN peut assurer la consolidation du réseau de normalisation pour les années à venir. En outre, l'organisme a créé un nouveau portail en ligne par l'intermédiaire duquel les Canadiens peuvent exprimer facilement leur point de vue sur l'élaboration des normes internationales et qui leur permet notamment, grâce à un processus simplifié, de suggérer de nouvelles normes qu'ils jugent nécessaires ou des changements à apporter à des normes existantes.

Le CCN a souligné le travail bénévole et le dévouement de cinq représentants des consommateurs lors d'une cérémonie de remise des Prix des représentants des consommateurs, qui s'est tenue le 30 juin 2015 durant l'assemblée annuelle du Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public (GICP) du CCN. Les consommateurs jouent un rôle clé au sein du réseau de normalisation du Canada. Les membres du GICP représentent les consommateurs canadiens et fournissent un retour d'information important sur les questions de consommation susceptibles d'avoir une incidence sur l'élaboration de normes, à la fois à l'échelle nationale et internationale. Les cinq lauréates ci-dessous ont été récompensées pour le rôle actif et exceptionnel qu'elles ont joué dans le domaine de la normalisation.

Elizabeth Nielsen, Ph.D., (Ottawa, Ontario) a été récompensée pour son travail au sein du Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public du CCN, de comités parallèles nationaux et de comités techniques ISO mandatés pour réduire les blessures causées par des produits de consommation, notamment chez les enfants et les personnes âgées. Pour le compte du CCN, elle a été la présidente internationale du comité de projet ISO/PC 243 sur la sécurité des produits de consommation. Elle a aussi dirigé l'élaboration de la norme ISO 10377, *Sécurité des produits de consommation – Lignes directrices pour les fournisseurs*.

Jennifer Hillard (Winnipeg, Manitoba) a été reconnue pour sa grande expertise dans le domaine de la consommation, sa participation active au comité parallèle national du CCN auprès du comité technique ISO/TC 207, Management environnemental, et ses apports en tant que présidente du sous-comité sur l'étiquetage environnemental. Elle a également représenté le Canada au sein de groupes de travail sur ISO 14067, *Gaz à effet de serre – Empreinte carbone des produits – Exigences et lignes directrices pour la quantification et la communication*.

Norma McCormick (Winnipeg, Manitoba) a été récompensée pour son travail en tant que représentante des consommateurs au sein de comités du Groupe CSA sur la sécurité au travail et l'ergonomie, qui ont élaboré des normes telles que CSA Z1600, *Programmes de gestion des mesures d'urgence et de continuité des activités*, et CSA Z1000-06, *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*. Pendant deux mandats, elle a aussi représenté le CCN en tant que présidente internationale du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) et a été présidente du GICP pendant deux mandats.

Christine Simpson (Toronto, Ontario) a été reconnue pour sa contribution à plusieurs comités techniques nationaux ainsi qu'à un comité parallèle national du comité technique ISO/TC 181, Sécurité des jouets. Elle est tenue en haute estime pour son expertise dans le domaine de la prévention des blessures et de la sécurité des produits.

Jeanne Bank (Toronto, Ontario) a été récompensée pour son rôle de premier plan au sein de plusieurs groupes de travail du COPOLCO, notamment à titre d'animatrice internationale du Groupe de travail sur les priorités pour le compte du CCN. Elle a travaillé à des projets de normalisation qui répondent aux besoins d'une société vieillissante et des personnes handicapées en plus de diriger l'établissement du Programme des services aux consommateurs du Groupe CSA.

RÔLE DE CHEF DE FILE MONDIAL

Le monde du commerce évolue, porteur de nouvelles perspectives pour les entreprises canadiennes, mais également de nouveaux défis. Lorsque celles-ci se lancent sur de nouveaux marchés d'exportation, elles se retrouvent devant des exigences juridiques, techniques et réglementaires plus strictes que jamais. Cependant, sous l'impulsion du CCN, le réseau canadien de normalisation évolue lui aussi pour s'adapter à cette réalité changeante afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs et des importateurs, et de les aider à demeurer concurrentiels dans le marché mondial d'aujourd'hui. En aidant les entreprises du pays à pénétrer de nouveaux marchés ou à prendre de l'expansion sur les marchés actuels, la normalisation joue un rôle capital en ce sens qu'elle favorise le commerce mondial, donne une longueur d'avance au Canada sur ses concurrents et aide le pays à atteindre son plein potentiel.

En outre, en tant que chef de file mondial en matière de normalisation, le CCN continue de mettre tout en œuvre pour s'assurer que le Canada demeure un acteur influent sur la scène internationale. En veillant à ce que les experts les meilleurs et les plus brillants prennent part aux activités de normalisation internationale, l'organisme contribue à doter le Canada d'un avantage stratégique et à offrir au pays des débouchés sur le plan économique.

PORTER LA VOIX DU CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

De nombreux pays adoptent des normes et se positionnent de façon stratégique au sein des comités techniques internationaux pour mettre de l'avant leurs propres technologies et se donner un avantage concurrentiel en influençant en leur faveur les règles du marché. Dans un contexte de mondialisation croissante, le CCN s'emploiera à asseoir l'influence du Canada dans les comités internationaux qui ont une importance stratégique pour le pays. Ainsi, les entreprises canadiennes pourront plus facilement saisir les occasions offertes par les normes internationales, et notre nation sera en bonne position pour jouir à l'avenir d'une croissance économique plus importante.



Pendant les six premiers mois de 2015, un total de

**1 543 VOTES
ONT ÉTÉ SOUMIS
À L'ISO/IEC,**

et le Canada a participé à chacun des scrutins obligatoires, s'assurant ainsi de maintenir une influence robuste à l'échelle internationale.

Pour préserver le rôle de chef de file du Canada sur la scène internationale, le CCN continue de s'employer à recruter et à retenir les meilleurs experts du pays pour qu'ils participent à l'élaboration de normes internationales, surtout dans les secteurs les plus importants pour l'économie canadienne. Avec l'aide de ses intervenants, le CCN poursuit la mise à jour de ses politiques et procédures pour réduire les obstacles à la participation aux comités techniques internationaux et faciliter l'accès de jeunes professionnels compétents aux comités internationaux ciblés en remplacement des experts qui partent à la retraite.

Par ailleurs, le CCN continuera de s'appuyer sur sa réputation mondiale de chef de file en matière de normalisation pour entretenir des liens avec des organismes de normalisation régionale tels que le Pacific Area Standards Congress (PASC) et la Pan American Standards Commission (COPANT). Ces dernières années, le CCN a travaillé en étroite collaboration avec ces organismes pour élaborer leurs plans stratégiques et les aider à établir leurs priorités. Maintenant, il leur procure un soutien dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans. En veillant à ce que ces derniers correspondent à ses intérêts sur la scène internationale, le CCN contribue, au bout du compte, à élargir les perspectives commerciales qui s'offrent aux Canadiens.

En 2015-2016, le CCN a continué de consolider ses relations avec des partenaires commerciaux clés comme les États-Unis, le Mexique, la Corée et les États membres de l'Union européenne. Il a signé des ententes de coopération afin de renforcer ces relations commerciales importantes et de bâtir des réseaux de normalisation intégrés, porteurs de débouchés pour les entreprises canadiennes dans les années à venir. Le CCN a également rencontré Standards Australia et Standards New Zealand pour étudier les possibilités d'intensifier la collaboration entre les trois organismes à l'avenir. Le CCN et Standards Australia travaillent également ensemble à ce que les organismes nationaux de normalisation de même taille et évoluant dans des économies similaires soient bien représentés sur le plan international et régional.

Par ailleurs, le CCN a accueilli des délégations de la Chine, du Costa Rica et de Trinité-et-Tobago dans le but d'échanger de l'information sur les normes et le système d'évaluation de la conformité du Canada ainsi que des connaissances pratiques sur la façon dont les normes sont appliquées au Canada. Cette collaboration contribue à élargir les débouchés commerciaux des entreprises canadiennes dans ces pays.

FAIRE EN SORTE QUE LE CANADA INFLUE SUR LES NORMES

La santé économique à long terme du Canada dépend de la capacité du pays à tirer profit des nouvelles perspectives sur le marché mondial. Le CCN demeure résolu à procurer un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes en veillant à ce que le pays occupe un rôle de premier plan dans l'élaboration des normes internationales importantes. En tant que comité membre à l'ISO et à l'IEC, le CCN peut influencer et façonner les normes internationales dans des secteurs qui ont une importance capitale pour le Canada et pour la compétitivité du pays sur l'échiquier mondial. En faisant en sorte que les normes internationales correspondent aux priorités canadiennes, on contribue à ouvrir les portes de marchés étrangers et à offrir un tremplin aux technologies, aux produits, aux procédés et aux services canadiens novateurs.

« À la 6^e réunion générale de l'IEC en octobre 2015, nous avons eu l'occasion de nous familiariser avec l'IEC, mais aussi de collaborer avec d'autres jeunes professionnels, comités et membres influents. Je suis ravi d'avoir eu la chance incroyable de représenter les jeunes professionnels du Canada.

Dustin Tessier, représentant du CCN à l'Atelier des jeunes professionnels de l'IEC

« Au cours des prochaines années, l'IEC devra affronter de nombreux défis. Elle devra notamment définir des normes pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'« Internet des objets » et la sécurité. Si les normes passent souvent inaperçues au Canada, elles jouent cependant un rôle crucial, et la présence d'un porte-parole canadien au Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC garantira la représentation des intérêts du pays lors de la conception de solutions à ces enjeux d'envergure mondiale.

Tony Capel, propriétaire et président de Comgate Engineering Limited, élu en 2015 pour un mandat de trois ans au Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC

« La mondialisation du commerce international a rendu nécessaire l'utilisation de normes fondées sur un consensus mondial, obtenu au sein d'organisations internationales. Un partenariat entre le CCN et la Dirección General de Normas évite les obstacles techniques et la concurrence déloyale et fournit une aide technique pour harmoniser davantage les systèmes canadien et mexicain.

Jesús Lucatero, directeur général adjoint de l'exploitation, Dirección General de Normas (Mexique)

« En tant que chef de file mondial, le CCN aide à ouvrir des portes à l'industrie canadienne et à accroître les débouchés sur les marchés mondiaux. En contribuant à la négociation de clauses touchant à l'élaboration des normes et aux programmes d'évaluation de la conformité dans les accords de commerce international comme l'AECG et le PTP, le CCN participe à la réduction des obstacles au commerce pour donner aux entreprises canadiennes un meilleur accès aux marchés étrangers.

Sylvie Lafontaine, vice-présidente, Direction des normes et des relations internationales, CCN

Élection de chefs de file de l'industrie canadienne à des postes clés de la Commission électrotechnique internationale

Ed Tymofichuk et Tony Capel, deux chefs de file de l'industrie canadienne, ont été élus à des postes de direction lors de la réunion générale de 2015 de la Commission électrotechnique internationale (IEC), une chance formidable de faire défendre les intérêts du Canada sur la scène internationale par des experts canadiens bien considérés.



Ed Tymofichuk (à gauche) et Tony Capel (à droite) posent avec Frans Vreeswijk, secrétaire général et directeur général de l'IEC (au centre).

INNOVATION

Les gouvernements et l'industrie saisissent de plus en plus le rôle important que jouent les normes dans l'ouverture des marchés. Mais celles-ci sont tout aussi utiles pour stimuler l'innovation nécessaire à la croissance à long terme de notre nation. En fait, les normes sont souvent des facteurs déterminants de la réussite ou de l'échec des entreprises innovatrices. Les normes font partie intégrante du système qui travaille dans les coulisses pour aider les entreprises à présenter leurs idées et produits novateurs sur les marchés partout dans le monde. Elles créent un cadre commun pour l'innovation et peuvent ainsi accélérer le parcours d'un organisme sur le chemin de la réussite en lui conférant une crédibilité, en aidant à attirer les investisseurs et en stimulant d'autres travaux de recherche et développement. C'est pourquoi le CCN s'est donné comme priorité de bien communiquer aux gouvernements et à l'industrie le potentiel des normes lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles perspectives en matière d'innovation.

En tant qu'organisme, le CCN met à profit la technologie pour fournir lui aussi des services innovants et grâce auxquels il est plus facile pour les Canadiens de suggérer de nouvelles normes à élaborer, de commenter les projets de normes et de participer aux comités. Le CCN amène ainsi un nombre accru de Canadiens à prendre part aux travaux d'élaboration de normes et rend le réseau de normalisation du pays plus fort que jamais.

STIMULER L'INNOVATION CANADIENNE POUR UNE CROISSANCE À LONG TERME

De nos jours, la création et la commercialisation de nouvelles technologies sont essentielles à la santé économique d'un pays. De plus en plus, les entreprises, dirigeants, gouvernements et clients comprennent que les normes internationales jouent un rôle clé dans la bonne introduction de ces technologies et produits novateurs sur le marché. Le CCN est résolu à créer pour les innovateurs canadiens des possibilités de percer sur les marchés étrangers en faisant du Canada un acteur de premier plan dans l'élaboration de normes internationales relatives à des technologies nouvelles et émergentes. Le CCN aide également les innovateurs à s'y retrouver dans le processus de normalisation et à se servir des normes à leur avantage.



La normalisation se conjugue à d'autres facteurs, comme la recherche et le développement, pour favoriser l'innovation et augmenter la productivité.

Il est indéniable qu'innovation et normalisation internationale sont de plus en plus indissociables. L'élaboration de nouvelles normes autour d'une technologie émergente peut aider celle-ci à se tailler une place dans les chaînes logistiques mondiales ou une entreprise à tirer parti de possibilités d'expansion dans les économies émergentes. En 2015-2016, le CCN a commencé à préparer le terrain pour assumer un rôle encore plus grand dans le développement de l'innovation et d'une économie innovante grâce à l'élaboration des normes internationales. En proposant une démarche pour repérer et établir l'ordre de priorité des technologies, des services et des procédés émergents à guider dans le processus menant à l'élaboration d'une nouvelle norme, le CCN espère encourager la montée des normes internationales déterminantes et le succès commercial des innovations canadiennes.

Le CCN travaille de près avec le gouvernement fédéral et des acteurs à l'échelle internationale pour encourager et favoriser l'innovation par le recours à la normalisation. Il a, par exemple, établi un partenariat avec le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (CNRC-PARI) pour tirer parti de leurs forces mutuelles et élargir leurs réseaux respectifs. Il a également accueilli une réunion d'un groupe spécial de l'ISO, présidé par John Walter, directeur général du CCN, sur le contexte futur de l'élaboration des normes. Lors de la réunion, les chefs de file internationaux de la normalisation ont discuté des tendances

qui émergent dans le domaine de l'élaboration des normes, y compris les nouvelles technologies qui pourraient façonner l'avenir de la normalisation. En participant activement à ces discussions, nous nous sommes positionnés de façon à être mieux informés des tendances qui influent sur la normalisation partout sur la planète. De cette façon, nous pouvons continuer de procurer de la valeur à nos intervenants et de veiller à ce que le Canada influence comme il se doit les développements en matière de normalisation et en profite autant que possible.

RECOURIR À LA TECHNOLOGIE POUR ENGAGER LES CANADIENS DANS LA NORMALISATION ET L'ACCREDITATION

Pour rendre le réseau de normalisation plus solide que jamais, il est essentiel d'encourager un nombre croissant de Canadiens à participer à la normalisation et à l'accréditation. À l'occasion de la Journée mondiale de la normalisation 2015, le CCN a célébré le thème international « Les normes – langage commun universel » par le biais d'activités en ligne qui ont attiré l'attention sur le caractère essentiel des normes dans l'économie mondiale et notre qualité de vie au quotidien. Pour faire connaître les avantages de l'accréditation et de la certification aux intervenants canadiens pour la Journée mondiale de l'accréditation, le CCN a créé un module d'orientation en ligne intitulé « L'accréditation : à la croisée des normes, de la conformité et de la qualité ». Il a aussi produit trois nouvelles vidéos dans lesquelles des clients des Services d'accréditation parlent des avantages et de l'utilité de trois différents programmes d'accréditation du CCN.

Au cours de l'exercice écoulé, le CCN a également apporté des améliorations à son site Web pour mieux répondre aux besoins des entreprises canadiennes et les aider à comprendre le potentiel de la normalisation et les gains qu'elles peuvent en tirer. De nouvelles ressources en ligne fournissent des renseignements qui aident les utilisateurs à déterminer comment la normalisation peut aider les entreprises à accéder à de nouveaux marchés, à devancer la concurrence, à réduire leurs coûts et augmenter leurs revenus, et à gérer leurs risques, et ce, au Canada et sur la scène mondiale.

« La présence de normes et de services d'accréditation garantit que les produits et les services respectent les exigences réglementaires, ce qui suscite la confiance des clients, limite les risques, augmente la sécurité et rehausse la valeur marchande des produits canadiens sur le plan national et international.

Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation, CCN

Pour faire augmenter la participation des Canadiens à l'élaboration de normes, le CCN a lancé un nouveau portail en ligne qui permet aux utilisateurs de jouer un rôle dans l'élaboration des normes internationales. En intervenant dans le réseau de normalisation, les Canadiens sont en mesure d'influer sur les normes qui les touchent le plus, de se familiariser avec les développements commerciaux et techniques et d'aider à soutenir les secteurs cruciaux pour la croissance de l'économie canadienne.

OFFRIR DES SOLUTIONS D'ACCREDITATION AU SERVICE DES CANADIENS

Par sa grande expertise technique essentielle au développement d'un réseau de normalisation solide et efficace, la Direction des services d'accréditation du CCN contribue à améliorer la qualité des produits, des systèmes et des services couramment utilisés par les Canadiens.

Au cours de l'année à l'étude, la Direction a subi avec succès une évaluation par les pairs de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), une organisation non gouvernementale internationale qui regroupe des organismes d'accréditation de laboratoires. Les programmes d'accréditation des laboratoires et des laboratoires médicaux du CCN ont été évalués avec succès, confirmant leur conformité aux normes internationales. Il s'agit d'une réalisation importante pour le CCN, qui lui permet de continuer à fournir des services de valeur aux Canadiens.

En juin 2015, le CCN a mené un sondage en ligne sur la satisfaction de la clientèle de ses services d'accréditation. Les réponses recueillies aideront la Direction des services d'accréditation à miser sur les solutions qui l'aideront à répondre encore mieux aux besoins de ses clients et à améliorer l'efficacité de ses services. Les réponses aux questionnaires remis aux clients après les évaluations du CCN démontrent que la Direction fournit invariablement des évaluations d'une excellente qualité et un bon service à la clientèle.

FIGURE 2 : NOMBRE DE CLIENTS DE LA DIRECTION DES SERVICES D'ACCREDITATION*, RÉPARTITION PAR PROGRAMME

PROGRAMME	2014-2015		2015-2016
Laboratoires :			
• Médicaux	2		2
• Généraux	230	▼	226
• Partenaires du CCN	94		94
Reconnaissance du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL – OCDE)	44	▲	46
Organismes de certification de produits (Guide ISO/IEC 65)	40	▶	40
Organismes de certification des systèmes de management (ISO/IEC 17021)	21	▲	23
Organismes de certification des personnes (ISO/IEC 17024)	7	▼	5
Organismes d'inspection (ISO/IEC 17020)	20	▼	19
Organismes de vérification des déclarations de GES (ISO 14065)	6	▶	6
Organismes d'élaboration de normes	8	▶	8
NOMBRE TOTAL D'ACCREDITATIONS OCTROYÉES	472	▼	469

*Comprend les candidats à l'accréditation, les clients accrédités et les clients suspendus.

MODERNISER LE PROGRAMME D'ÉLABORATION DE NORMES CANADIENNES

En 2015, le CCN a publié une nouvelle série de documents d'exigences et de lignes directrices portant sur l'accréditation des OEN et la désignation des NNC et des Adoptions nationales du Canada. Ces documents font partie intégrante des procédés opérationnels modernisés du CCN. Ils ont été élaborés avec la participation des huit OEN accrédités par le CCN et contribueront à faire progresser l'économie nationale, à favoriser la santé et la sécurité des Canadiens et à renforcer le système d'élaboration des normes canadiennes en veillant à ce qu'il réponde adéquatement aux besoins des organismes de réglementation et du marché. De plus, les nouveaux documents clarifient les exigences relatives à l'accréditation et permettront aux OEN de régler les cas de doubles emplois dans les normes et dans les travaux de normalisation.



Chaque année, le CCN remet des prix à ses employés en reconnaissance de leurs années de bons et loyaux services et pour les remercier de leur engagement soutenu et de leurs contributions à la réussite de l'organisme.

Le directeur général du CCN, John Walter (dernière rangée, troisième à partir de la gauche sur la photo), a remis les prix de cette année pendant l'assemblée du personnel du 19 février 2016. Les employés ayant reçu un prix sont (derrière, de gauche à droite) Guyang Zhang, David Folkerson, Pat Bonnilla, Sylvie Lafontaine, (devant, de gauche à droite) Jennifer Fowler, Cristina Draghici, Stephen Head, Hélène Couturier et Claude Potvin.

INSTAURER UNE CULTURE D'EXCELLENCE

Le CCN est un organisme axé sur le savoir dont la réussite repose sur sa capacité à attirer et maintenir en place un effectif talentueux et dévoué, doté d'outils et de processus innovants qui lui permettent de répondre efficacement aux attentes de ses intervenants. Pour réussir à aller chercher cette main-d'œuvre hautement qualifiée, le CCN s'emploie à maintenir un milieu de travail sain et sans préjugés qui prône le respect, l'intégrité et le professionnalisme. Comme le démontre le taux global de 73 % obtenu dans le cadre d'un récent sondage sur l'engagement des employés, le personnel du CCN demeure engagé. D'ailleurs, le taux de réponse de 92 % à ce sondage constitue un autre indicateur positif du niveau élevé d'engagement de la part des employés, ce dont la haute direction et les membres du Conseil sont très satisfaits.

Pour qu'il continue d'attirer et de maintenir en poste les employés les plus qualifiés et ayant les compétences et le savoir pour bien servir les Canadiens à l'avenir et pour développer ses capacités afin de donner suite aux priorités de demain, le CCN favorisera une culture d'excellence grâce à la formation et au perfectionnement, améliorera les compétences en leadership et établira des stratégies de planification de la relève et de gestion qui atténuent les risques auxquels il est exposé.

En 2015-2016, le CCN a aussi présenté à ses employés son Énoncé des valeurs (respect, intégrité et professionnalisme) et le code de conduite qui y est associé, lesquels sont définis dans un module d'orientation. Ces outils témoignent de la volonté du CCN de favoriser un milieu de travail sain et axé sur le soutien et le respect, où le harcèlement et la discrimination n'ont pas leur place et où tous les employés sont respectés.

En juin 2015, le CCN a déménagé dans de nouveaux locaux moins coûteux au 55, rue Metcalfe, dans le centre-ville d'Ottawa. Le nouveau bureau — qui est en grande partie à aire ouverte et réunit tous les employés sur un seul étage — est conforme à l'initiative Milieu de travail 2.0 du gouvernement du Canada.

Le CCN a également confirmé l'harmonisation de ses politiques, lignes directrices et pratiques relatives aux dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques et directives du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en la matière, démontrant ainsi sa volonté de continuer à gérer de façon responsable les fonds publics tout en atteignant les objectifs de l'organisme.

L'EXERCICE DU CCN EN CHIFFRES

469

CLIENTS DES SERVICES
D'ACCREDITATION

DANS DES DOMAINES TELS QUE :

LES SOINS DE SANTÉ

L'ENVIRONNEMENT

LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

965 000 \$ et +

INVESTIS POUR ACCROÎTRE L'INFLUENCE
DU CANADA À L'ISO ET À L'IEC

DANS DES DOMAINES TELS QUE :

LES TECHNOLOGIES DES SOINS DE SANTÉ

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION MINIÈRE

L'ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

LE PÉTROLE ET LES TECHNOLOGIES CONNEXES



1 377

RENVOIS AUX NORMES DANS LA
RÉGLEMENTATION CANADIENNE
FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE
(NOMBRE APPROXIMATIF)

2 943

NORMES
CANADIENNES
EN VIGUEUR

The background features a stylized globe in shades of teal and blue, set against a dark background with a starry pattern. Overlaid on the globe are several concentric gear-like patterns, also in teal, which frame the text. The overall aesthetic is technical and global.

1 012

COMITÉS TECHNIQUES
DE L'ISO, L'IEC ET L'UIT
EN ACTIVITÉ

3 153

EXPERTS BÉNÉVOLES CANADIENS
PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE

521

COMITÉS TECHNIQUES
DE NORMALISATION
INTERNATIONALE EN ACTIVITÉ
À L'ISO, L'IEC ET L'UIT AUXQUELS
PARTICIPE LE CANADA



184

CANADIENS OCCUPANT
DES POSTES DE DIRECTION
À L'ISO ET À L'IEC



99,6 %

TAUX DE PARTICIPATION AUX VOTES
AYANT ÉTÉ MAINTENU PAR LES CANADIENS
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE
NORMES TECHNIQUES DE L'ISO ET DE L'IEC



4 LES RÉSEAUX DE NORMALISATION MONDIAL ET RÉGIONAL DU CANADA

Le CCN apporte un soutien très important aux entreprises canadiennes tandis qu'elles prennent de l'expansion et pénètrent de nouveaux marchés d'exportation. En collaborant avec des organismes de normalisation nationaux, régionaux et internationaux du monde entier, le CCN contribue à faciliter le commerce des biens et services canadiens dans de nombreux pays.

Sur la scène régionale, le CCN continue de renforcer ses relations avec la COPANT et le PASC, en particulier en les aidant à mettre en œuvre leurs plans stratégiques. Par ailleurs, le CCN continue de renforcer son action auprès des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis et le Mexique. Au cours de l'exercice, l'organisme a renouvelé son entente de coopération avec l'ANSI et en a

signé une nouvelle avec l'organisme national de normalisation du Mexique, la DGN. L'Amérique du Nord compte parmi les régions économiques les plus dynamiques du monde, et les économies du Canada, des États-Unis et du Mexique sont profondément intégrées. La signature d'ententes de coopération entre le CCN et ses homologues nord-américains constitue un élément important pour accroître la normalisation régionale en appui aux échanges commerciaux et à la réussite des exportateurs canadiens.

Sur la scène internationale, le CCN a des ententes de coopération avec la Standardization Administration of China ainsi que la Mongolian Agency for Standardization and Metrology, et a renouvelé son entente avec la Korean Agency for Technology and Standards en 2015.

« *Le Canada est un grand marché d'exportation pour les entreprises européennes. En poursuivant notre coopération fructueuse avec le CCN, nous pouvons continuer d'éliminer les obstacles techniques au commerce, et favoriser ainsi la croissance et la création d'emplois en Europe et au Canada.*

Elena Santiago Cid, directrice générale du Comité Européen de Normalisation et du Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CEN-CENELEC)



Elena Santiago Cid, directrice générale de la CEN-CENELEC, et John Walter, directeur général du CCN, concluent une entente de coopération (janvier 2016).

De même, l'organisme a récemment renouvelé son accord de coopération avec le Comité Européen de Normalisation et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CEN-CENELEC). Grâce à cette collaboration, les efforts visant à faire tomber les obstacles techniques au commerce peuvent se poursuivre, ce qui facilite les échanges de biens et de services entre l'Europe et le Canada.

En occupant des postes de direction internationaux et en participant à des comités de normalisation clés, le Canada joue un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance et des politiques à l'échelle internationale. Les intervenants du Canada peuvent ainsi influencer et façonner les règles du marché, augmentant par là même la capacité du pays à se tailler une place sur l'échiquier mondial. Le directeur général du CCN, John Walter, a été reconduit dans ses fonctions de vice-président (questions de politique) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), poste qu'il occupera jusqu'en décembre 2017. Il pourra ainsi continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance et des politiques de l'ISO, et à défendre vigoureusement les intérêts du Canada sur la scène internationale. M. Walter est également membre du conseil d'administration de la COPANT et du comité de direction du PASC.



John Walter, directeur général du CCN, et Daeshik Jeh, administrateur de la Korean Agency for Technology and Standards, signent une entente de coopération (septembre 2015).



Chantal Guay, vice-présidente de la Direction des services d'accréditation du CCN, occupe, pour sa part, une fonction au sein du Groupe du Président pour les politiques et la coordination (CPC), groupe qui relève du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. Le CPC coordonne le travail technique du CASCO et aide le président du CASCO à repérer les enjeux stratégiques en matière d'évaluation de la conformité. Par ailleurs, en tant que membre actif et éminent de l'International Accreditation Forum, de l'International Laboratory Accreditation Cooperation, de l'InterAmerican Accreditation Cooperation et de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation, le CCN occupe également sur la scène régionale et internationale une position stratégique pour influencer sur l'accréditation et en renforcer la valeur.

Alors que les gouvernements du monde entier voient dans les normes et l'accréditation un moyen d'accroître leur compétitivité, les activités du CCN sur la scène internationale demeureront d'une importance capitale pour que la normalisation continue de contribuer à alimenter l'économie canadienne. La présence du CCN dans les délibérations internationales aide à garantir que les besoins, les exigences et les attributs de produits des fabricants canadiens, de même que les besoins des consommateurs canadiens, seront pris en considération lors de l'élaboration de normes internationales.



María del Rocío Ruiz Chávez, sous-secrétaire à la Compétitivité et à la Réglementation du ministère de l'Économie du Mexique, et John Walter, directeur général du CCN, signent une entente de coopération (avril 2015).



Le directeur général du CCN, John Walter, et le président et directeur général de l'ANSI, S. Joe Bhatia, concluent une entente de coopération (avril 2015).

LES RÉSEAUX DE NORMALISATION MONDIAL ET RÉGIONAL DU CANADA

LA NORMALISATION TOUCHE QUELQUE 80 % DU COMMERCE MONDIAL¹.



¹ Source : Organisation de coopération et de développement économiques

ISO

- Vice-président (questions de politique) de l'ISO : John Walter, directeur général du CCN
- Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO : John Walter, directeur général du CCN
- Membre du Groupe des politiques et de coordination du président (CASCO/CPC) de l'ISO/CASCO : Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation du CCN

ILAC

Membre de l'ILAC et de différents groupes de travail de l'ILAC

PASC

Membre du PASC et de son comité de direction : John Walter, directeur général du CCN

IEC

- Ex-président de l'IEC et président du Comité national du Canada de l'IEC (CNCA/IEC) : Jacques Régis
- Membre du Conseil de direction de l'IEC : Ed Tymofichuk
- Membre du Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC : Tony Capel
- Membre du Bureau d'évaluation de la conformité de l'IEC : Shawn Paulsen
- Président du Comité canadien pour le système de l'IEC pour les essais de conformité des équipements et des composants électrotechniques (CNC/IECEE) : Joe Gryn
- Président du Comité canadien pour le système de l'IEC pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive (CNC/IECEX) : Dave Adams
- Président du Comité canadien pour le système de l'IEC pour les énergies renouvelables (CNCA/IECRE) : Shawn Paulsen

APLAC

Membre de l'APLAC et de différents groupes de travail de l'APLAC



5 GOUVERNANCE DU CCN

Le conseil d'administration (Conseil) du CCN relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) et il regroupe un maximum de 13 membres qui représentent un large éventail de parties intéressées. Dix d'entre eux sont nommés par le gouvernement fédéral, et les trois autres y siègent en vertu des postes de président ou de vice-président qu'ils occupent au sein des comités permanents établis par la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN a la responsabilité d'assurer la gestion de l'organisme, de fixer son orientation stratégique, de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'entreprise, d'orienter adéquatement ses décisions en matière de politiques et d'examiner périodiquement le mandat dont est investi le CCN, pour s'assurer que le rôle joué par l'organisme demeure pertinent. Le conseil d'administration du CCN et ses deux comités permanents, le Comité de régie de la société et le Comité de vérification, veillent à la bonne exécution des initiatives stratégiques de l'organisme.

Outre ses comités permanents, le conseil d'administration est secondé par deux comités consultatifs :

COMITÉ CONSULTATIF DES PROVINCES ET TERRITOIRES (CCPT)

Le CCPT a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités de normalisation canadiennes.

COMITÉ CONSULTATIF DES ORGANISMES D'ÉLABORATION DE NORMES (CCOEN)

Le CCOEN a aussi été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il fait des recommandations au conseil d'administration sur les questions liées à l'élaboration de normes volontaires et il encourage la coopération et la communication entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN.

Le CCOEN et le CCPT font régulièrement rapport de leurs activités au Conseil par l'entremise de leur représentant au sein du Conseil. Leurs rapports appuient les priorités stratégiques

du CCN et l'aident à concevoir des solutions de normalisation qui réduisent les doubles emplois dans les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que dans les normes.

DÉFINITION DES PRIORITÉS DE NORMALISATION

Au cours de 2015-2016, le Conseil a mis l'accent sur le rôle important que joue la normalisation au service des objectifs d'intérêt public et des administrations publiques, entreprises et consommateurs du Canada en veillant à ce que les normes soutiennent les efforts déployés au Canada pour bâtir une économie plus compétitive et innovante. Le Conseil a poursuivi son travail essentiel consistant à définir et à encadrer l'orientation stratégique du CCN, et à fournir des conseils pour procurer au Canada une valeur ajoutée encore plus grande grâce aux activités de normalisation. Le Conseil a également examiné les aspects liés à la gouvernance de certains programmes du CCN, entre autres l'élaboration des normes, les NNC et les exigences d'accréditation.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Tout au long de l'année, la présidente et les membres du conseil d'administration du CCN ont activement veillé à ce que l'organisme soit doté des administrateurs dont il a besoin pour accomplir son mandat. En novembre 2015, le président du CCPT, David Wigmore, a pris sa retraite. Jim Young, alors vice-président du CCPT, a été nommé à la présidence du Comité et Paul Pierlot, à la vice-présidence. Par ailleurs, Colin Clark a rejoint les rangs du Comité de vérification, tandis que Claude Bédard est entré au Comité de régie de la société.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCN*(en date du 31 mars 2016)***Claude Bédard***Président, Adjuvants Euclid Canada inc.,
et vice-président aux comptes majeurs
à la Euclid Chemical Company***Colin Clark***Chef de la direction d'ingénierie,
Groupe énergie renouvelable Brookfield***Kathryn Coll***Présidente et associée directrice, HR Atlantic***G. Rae Dulmage***Président du CCOEN
Directeur, Service des normes,
Relations gouvernementales et réglementation,
Normes ULC et laboratoires des assureurs du Canada***Glenn Feltham, Ph.D.***Président-directeur général du Northern Alberta
Institute of Technology***Suzanne Gignac***Présidente du Comité de vérification
Associée, Ernst & Young, s.r.l.***Merete Heggelund***Directrice municipale, Ville de Medicine Hat***Kathy Milsom***Présidente du Conseil
Administratrice d'entreprises***Paul Pierlot***Vice-président du CCPT
Gestionnaire principal, Initiatives de compétitivité,
Gouvernement du Manitoba***Richard Raymond***Ancien cadre supérieur, Secteur de la fabrication
et de la distribution de produits en acier***W.A. Sam Shaw, Ph.D.***Vice-président du Conseil et président
du Comité de régie de la société
Administrateur d'entreprises***Sara Jane Snook***Ingénieure-conseil indépendante,
secteurs de l'énergie et de l'environnement***Jim Young***Président du CCPT
Directeur, Division de l'environnement, ministère des Collectivités,
des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard*

Conseil d'administration et directeur général du CCN : (debout, de gauche à droite) Colin Clark, G. Rae Dulmage, Paul Pierlot, Claude Bédard, Richard Raymond, Glenn Feltham, (assis, de gauche à droite) W.A. Sam Shaw, Merete Heggelund, Jim Young, John Walter (directeur général), Kathy Milsom (présidente du Conseil), Suzanne Gignac et Kathryn Coll. Absente : Sara Jane Snook.



6 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

MANDAT

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, le CCN a pour mission :

- D'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire
- D'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada
- De coordonner les efforts des personnes et des organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et de voir à la bonne marche de leurs activités
- D'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens
- D'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le directeur général, John Walter, dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN.

JOHN WALTER

Directeur général

**CHANTAL
GUAY**

Vice-présidente,
Services
d'accréditation

**SYLVIE
LAFONTAINE**

Vice-présidente,
Normes et relations
internationales

**MICHEL
GIRARD**

Vice-président,
Stratégie et
engagement
des intervenants

**SANDRA
WATSON**

Vice-présidente,
Communications
et planification
générale, et
secrétaire générale

**ERNIE
BRIARD**

Vice-président,
Services généraux,
et chef de la
direction financière
(avril 2015 à
janvier 2016)



Haute direction du CCN : (de gauche à droite) Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation; Michel Girard, vice-président, Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants; John Walter, directeur général; Sylvie Lafontaine, vice-présidente, Direction des normes et des relations internationales; Sandra Watson, vice-présidente, Direction des communications et de la planification générale, et secrétaire générale. Absent : Ernie Briard, vice-président, Services généraux, et chef de la direction financière (avril 2015 à janvier 2016).

DIRECTION DES SERVICES D'ACCREDITATION

La Direction des services d'accréditation du CCN fournit des services d'accréditation à différents clients accrédités par ses soins, à savoir les OEN, les organismes de certification de produits, de procédés et de services, les organismes de certification de systèmes de management, les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre, les organismes de certification des personnes et les laboratoires d'essais et d'étalonnage. La Direction administre également le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et est l'autorité canadienne de vérification des BPL. Le respect des principes de BPL permet d'assurer la conformité des études non cliniques aux exigences acceptées à l'échelle internationale. La reconnaissance du respect des BPL facilite l'acceptation de ces études dans les pays membres de l'OCDE.

La Direction des services d'accréditation est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale avec des forums d'accréditation internationaux qui encouragent à travers le monde l'acceptation d'une seule norme et d'un seul essai. Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation de partout dans le monde pour faciliter la reconnaissance internationale des résultats d'évaluations de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial.

La Direction des services d'accréditation est responsable du Groupe consultatif sur l'accréditation, qui lui fournit des conseils stratégiques afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et programmes du CCN dans son domaine de compétence.

DIRECTION DES NORMES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

La Direction des normes et des relations internationales du CCN facilite la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes de l'ISO et de l'IEC, deux des principales organisations de normalisation volontaire du monde. Elle coordonne également la représentation des intérêts du Canada au sein d'organismes de normalisation régionale comme la COPANT, le Pacific Area Standards Congress (PASC), le Forum des comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique (FINCA) et l'Association RNF (Réseau Normalisation et Francophonie). Ce faisant, le CCN prend part à des activités de développement des capacités visant à renforcer les infrastructures de normalisation d'importants partenaires commerciaux du Canada à l'échelle régionale et internationale.

En outre, la Direction encadre les activités d'élaboration de normes canadiennes menées par les organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN. Elle définit les exigences recommandées pour l'accréditation des organismes d'élaboration de normes, encadre les processus à suivre et fournit des lignes directrices pour assurer la conformité aux exigences appropriées concernant l'élaboration, l'adoption et la publication des NNC, et elle gère la vente des normes ISO et IEC et des NNC.

La Direction fournit aussi des services de secrétariat au CCOEN et facilite les discussions du CCN avec les groupes consultatifs et comités suivants, lesquels regroupent des représentants d'organismes de réglementation, de l'industrie et des consommateurs, ainsi que d'autres experts canadiens :

- **COMITÉ NATIONAL DU CANADA DE LA COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE (CNCA/IEC)**

Le CNCA/IEC donne au CCN des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur les priorités stratégiques du Canada concernant les organismes des secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité, ainsi que sur les questions liées à l'IEC.

- **GROUPE SUR LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ET DU PUBLIC (GICP)**

Le GICP donne des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur les questions de normalisation qui ont des incidences sur les groupes de consommateurs et d'intérêt public au Canada, ainsi que sur le Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO).

- **GROUPE CONSULTATIF DES JEUNES PROFESSIONNELS**

Le Groupe consultatif des jeunes professionnels mène ses activités en ligne et fournit au CCN des commentaires sur son Programme des jeunes professionnels canadiens.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DE L'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

La Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'obtenir des résultats dans des domaines clés. En établissant des positions de principe sur des questions transversales à l'échelle nationale, régionale et internationale, la Direction fournit des conseils et un appui au directeur général, aux cadres dirigeants, au conseil d'administration et aux autres directions du CCN. Elle s'emploie aussi à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

Afin d'assurer la réalisation des priorités stratégiques du CCN, la Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants travaille en collaboration avec les principaux intervenants lors de réunions avec les hauts représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'industrie. Enfin, elle assume les fonctions de secrétariat du CCPT et du CCNSP. Le CCNSP est le seul organisme national qui travaille sur le plan des politiques pour encourager l'adoption commune et l'administration cohérente des codes et des normes de sécurité dans les domaines suivants :

- Appareils de levage; remontées mécaniques (p. ex., remonte-pente)
- Manèges
- Combustibles (p. ex., mazout, gaz naturel et propane)
- Chaudières et appareils à pression
- Sécurité électrique

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLANIFICATION GÉNÉRALE

La Direction dirige au CCN la recherche, la planification générale, la gestion du risque, la préparation des rapports au gouvernement (y compris le traitement des demandes faites au titre des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) et la surveillance des normes par le biais de ses travaux d'inventaire. Les fonctions de secrétariat général, qui englobent les conseils et le soutien au conseil d'administration du CCN en matière de secrétariat et de gouvernance, sont également du ressort de la Direction des communications et de la planification générale.

En outre, la Direction fournit les services de communications du CCN, ce qui comprend la planification des communications, une gamme complète de produits de communication, la gestion du site Web et des événements du CCN, sa présence sur les réseaux sociaux et son service de traduction.

DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX

La Direction des services généraux fournit des services de soutien professionnel à l'organisme, à savoir la gestion financière, les ressources humaines, la planification des investissements et l'analyse des activités d'affaires, la gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI), l'administration générale, l'approvisionnement et la gestion de contrats, et les déplacements.

RÉSULTATS FINANCIERS

CONTENU

- 44 — APERÇU FINANCIER DE 2011-2012 À 2015-2016
- 45 — ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE
- 47 — RAPPORT DE L'AUDITEUR
- 48 — ÉTATS FINANCIERS

En 2015-2016, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 9,5 M\$, une progression de 11 % par rapport aux 8,6 M\$ comptabilisés en 2014-2015. Ce bond d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une croissance des produits des Services d'accréditation (599 k\$) et des redevances de la vente de normes (365 k\$). Les recettes de la catégorie « Autres » ont également augmenté (25 k\$), mais cette hausse a été partiellement amoindrie par un recul sur douze mois des recettes des services d'innovation (20 k\$).

Les produits des Services d'accréditation se sont établis à 7,3 M\$, une hausse de 9 % par rapport aux 6,7 M\$ enregistrés en 2014-2015. Le CCN a mené plus de 450 activités d'évaluation en 2015-2016, soit 98 activités de plus que l'exercice d'avant. Il a tiré de ces services d'évaluation des recettes de 3,1 M\$, une hausse de 389 k\$ d'une année sur l'autre. Les recettes des droits annuels ont également crû de 211 k\$ pour se chiffrer à 4,1 M\$, principalement en raison du rapprochement des droits effectué en une seule fois pour tous les clients des Services d'accréditation.

Les redevances tirées de la vente de normes ont totalisé 1,4 M\$, une progression de 35 % par rapport au 1 M\$ enregistré l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation des ventes des normes ISO 9000/9001, Management de la qualité, et ISO 14001, Systèmes de management environnemental. De plus, le CCN a touché des rétrocessions non récurrentes pour la vente de sous-licences au cours d'exercices antérieurs. Les fluctuations des taux de change par rapport à l'exercice précédent ont également eu un effet favorable sur la vente des normes, puisque les redevances sont versées en francs suisses. Finalement, l'offre accrue de normes en format électronique et la diversité des fournisseurs ont contribué à faire augmenter les achats de normes.

Les recettes provenant des services d'innovation et les autres recettes se sont montées à 834 k\$, un montant qui correspond à celui de 829 k\$ enregistré l'exercice d'avant.

Les charges, quant à elles, se sont élevées à 20,6 M\$ en 2015-2016, un montant supérieur de 216 k\$ aux charges de 20,4 M\$ de l'exercice d'avant, ce qui s'explique ainsi :

- Les charges des salaires et avantages sociaux sont supérieures de 507 k\$ à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des embauches pour des postes vacants et des augmentations des salaires du CCN dues à l'inflation.

- Les autres charges dépassent de 366 k\$ celles de l'exercice dernier en raison d'une dépréciation d'immobilisations en cours dans le projet du système de gestion opérationnelle du CCN, un volet de son projet global de renouvellement de la GI/TI. Le CCN a aussi engendré des coûts de stockage supérieurs puisqu'il a dû transférer les dossiers qu'il conservait à Bibliothèque et Archives Canada.
- Les charges liées aux locaux, aux télécommunications et aux frais postaux affichent une augmentation de 155 k\$ par rapport à l'exercice d'avant, vu les charges non récurrentes associées à la signature du nouveau bail de location du CCN et à son déménagement subséquent.
- Les frais de déplacement ont dépassé de 153 k\$ ceux de l'exercice dernier. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'activités d'évaluation recouvrables et de la participation aux réunions internationales.
- Les cotisations versées aux organisations internationales ont augmenté de 71 k\$ en raison des fluctuations des taux de change. Les cotisations sont majoritairement réglées en francs suisses, et l'effet des fluctuations sur cette dépense est largement compensé par les recettes tirées des redevances, dont le montant, lui aussi reçu en francs suisses, est équivalent.

Ces augmentations sont partiellement atténuées par les baisses suivantes d'une année sur l'autre :

- Les honoraires professionnels ont diminué de 904 k\$ par rapport à l'exercice précédent, tandis que le CCN achève des projets stratégiques comme la mise à jour de normes pour le gouvernement et l'industrie, et l'ININ.
- Les autres charges restantes sont inférieures de 132 k\$ à celles de l'année financière précédente, surtout au chapitre des réunions et des relations publiques vu les économies générées par l'utilisation de supports en ligne pour faire la promotion d'événements clés du CCN, comme la Journée mondiale de l'accréditation et la Journée mondiale de la normalisation.

En 2015-2016, le CCN a enregistré 10,2 M\$ en crédits parlementaires, un écart défavorable de 2,7 M\$ par rapport aux 12,9 M\$ comptabilisés en 2014-2015. Le CCN avait dans le passé reporté 2 M\$ de ses crédits à l'exercice 2014-2015, ce qui explique en partie l'écart négatif. Le montant inférieur restant de 695 k\$ s'explique par une baisse des dépenses remboursables pour des charges non récurrentes.

APERÇU FINANCIER DE 2011-2012 À 2015-2016

APERÇU FINANCIER	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	BUDGET 2015-2016	RÉEL 2015-2016
PRODUITS						
Services d'accréditation	6 455 019 \$	6 804 962 \$	6 627 001 \$	6 689 077 \$	7 391 900 \$	7 288 407 \$
Redevances de la vente de normes	870 068	888 558	866 856	1 032 148	900 000	1 397 631
Services d'innovation	615 231	761 409	659 081	405 140	404 100	385 346
Autres recettes	722 867	786 151	770 607	424 151	567 000	448 761
	8 663 185	9 241 080	8 923 545	8 550 516	9 263 000	9 520 145
CHARGES						
Services d'accréditation	4 228 137	4 742 703	5 016 755	4 751 161	5 197 700	5 090 102
Solutions de normalisation et Stratégie	4 505 399	5 392 967	7 160 327	8 008 512	7 918 700	7 419 560
Gestion et services administratifs	6 176 392	7 445 050	7 545 819	7 663 053	8 077 800	8 129 030
	14 909 928	17 580 720	19 722 901	20 422 726	21 194 200	20 638 692
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(6 246 743)	(8 339 640)	(10 799 356)	(11 872 210)	(11 931 200)	(11 118 547)
FINANCEMENT PUBLIC						
Crédits parlementaires	8 059 060	10 318 993	8 081 241	12 889 535	9 829 000	10 194 937
EXCÉDENT/(DÉFICIT) ANNUEL	1 812 317 \$	1 979 353 \$	(2 718 115) \$	1 017 325 \$	(2 102 200) \$	(923 610) \$

Le CCN a affiché en 2015-2016 un déficit net de 924 k\$, soit un écart positif de 1,2 M\$ par rapport au déficit de 2,1 M\$ prévu au budget pour la même période, et ce, en raison des facteurs suivants :

- Au total, le CCN a enregistré des produits supérieurs de 257 k\$ à ce qui était prévu au budget, vu l'augmentation des redevances de la vente de normes. Celles-ci ont été partiellement amoindries par une baisse des produits venant du projet de Surveillance des normes dans la réglementation.
- Les dépenses liées aux initiatives stratégiques ont été inférieures de 658 k\$, surtout en raison de la diminution du soutien accordé pour la participation aux comités techniques et des progrès décalés au regard d'engagements contractuels visant l'élaboration de solutions de normalisation pour le gouvernement et l'industrie.
- Le montant du reste des charges a été inférieur de 265 k\$, une baisse surtout attribuable à une compression des dépenses de réunions et d'événements, à l'impossibilité d'organiser des événements pendant la période d'élection canadienne et à l'utilisation accrue de supports en ligne pour la promotion d'activités importantes du CCN, à savoir la Journée mondiale de l'accréditation et la Journée mondiale de la normalisation.

Au 31 mars 2016, le CCN affichait un excédent cumulé de 5,3 M\$. De ce montant, le CCN se réserve 1 M\$ pour assurer le respect de sa politique sur l'excédent cumulé visé. Quant au solde de cet excédent, le CCN prévoit le réinvestir dans ses investissements stratégiques afin de donner suite à ses principales priorités.

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. Il s'aide de la norme internationale ISO 31000, *Management du risque — Principes et lignes directrices*, pour orienter sa gestion des risques et s'assurer de recourir aux stratégies adéquates d'atténuation des risques.

Un lien est directement établi entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les risques et le rendement du CCN. Ce rapport est actualisé et présenté régulièrement à la direction et au Comité de vérification du CCN. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2015-2016, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :

- Exécuter avec rigueur les activités liées à ses investissements stratégiques clés
- Poursuivre la modernisation de la GI/TI
- Atteindre les objectifs financiers des Services d'accréditation

Dans l'ensemble, le CCN continue d'afficher un excédent cumulé en raison des décalages dans les dépenses et les contrats liés à la réalisation de certaines de ses principales initiatives stratégiques. Toutefois, ces fonds ont été affectés aux investissements stratégiques et aux dépenses en infrastructures pour atténuer tout risque associé à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisme.

Les charges d'exploitation du CCN ont été inférieures aux prévisions, surtout en raison d'une baisse des dépenses dans les catégories des déplacements et des événements, et des retards dans son projet de mise en place d'une solution intégrée de gestion opérationnelle de la GI/TI. Le CCN continue de veiller attentivement au déploiement de cette solution intégrée, qui a pour but de moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses programmes.

La Direction des services d'accréditation a atteint son objectif de chiffre d'affaires pour 2015-2016. La Direction a également mené à bien la mise à jour de son système de management de la qualité (SMQ). Le système comprend à présent des procédures de planification et de suivi de l'efficacité qui correspondent davantage aux attentes de la clientèle pour fournir un service de qualité supérieure. En améliorant ainsi ses processus et en apportant une attention accrue au service à la clientèle, le CCN a pu maintenir son statut de signataire des accords de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et de l'APLAC.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et elle est chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers audités et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

Le directeur général,

John Walter

Le chef de la direction financière,

Jason Hergert, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 1^{er} juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien des normes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, aux règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite à la note 1 afférente aux états financiers.

Pour le vérificateur général du Canada,

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
directeur principal

Le 1^{er} juin 2016
Ottawa, Canada

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EN DATE DU 31 MARS	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Notes 2b, 4)	2 999 849 \$	4 044 887 \$
Créances (Note 4)	3 931 766	3 343 442
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (Note 13)	344 135	362 428
Crédits parlementaires à recevoir (Note 13)	365 937	1 160 535
	7 641 687	8 911 292
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	2 319 002	2 610 191
Apports reçus (Notes 2e, 7)	97 285	92 502
Produit reporté (Notes 2e, 8)	2 402 971	1 812 707
Incitatif à la location différé (Note 2f)	1 113 995	0
	5 933 253	4 515 400
ACTIFS FINANCIERS NETS	1 708 434	4 395 892
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (net) (Note 5)	2 493 500	1 015 160
Charges payées d'avance	1 136 970	851 462
	3 630 470	1 866 622
EXCÉDENT CUMULÉ	5 338 904 \$	6 262 514 \$

Incertitude relative à la mesure (Note 2). Engagements contractuels (Note 12).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

W.A. Sam Shaw, président intérimaire du CCN

John Walter, directeur général

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	BUDGET 2016 (NOTE 14)	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droits des Services d'accréditation	7 391 900 \$	7 288 407 \$	6 689 077 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 9)	900 000	1 397 631	1 032 148
Services d'innovation	404 100	385 346	405 140
Autres produits	567 000	448 761	424 151
	9 263 000	9 520 145	8 550 516
CHARGES (NOTE 11)			
Services d'accréditation	5 197 700	5 090 102	4 751 161
Solutions de normalisation et Stratégie	7 918 700	7 419 560	8 008 512
Gestion et services administratifs	8 077 800	8 129 030	7 663 053
	21 194 200	20 638 692	20 422 726
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(11 931 200)	(11 118 547)	(11 872 210)
Crédits parlementaires	9 829 000	10 194 937	12 889 535
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	(2 102 200)	(923 610)	1 017 325
EXCÉDENT CUMULÉ, DÉBUT DE L'EXERCICE	5 627 200	6 262 514	5 245 189
EXCÉDENT CUMULÉ, FIN DE L'EXERCICE	3 525 000 \$	5 338 904 \$	6 262 514 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	BUDGET 2016 (NOTE 14)	2016	2015
Excédent/(Déficit) total	(2 102 200) \$	(923 610) \$	1 017 325 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 302 000)	(2 129 001)	(884 875)
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	326 392	108 648
Amortissement des immobilisations corporelles	588 000	324 269	331 758
Acquisition de charges payées d'avance	(1 842 300)	(2 508 145)	(1 824 012)
Utilisation de charges payées d'avance	1 833 300	2 222 637	1 823 343
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(3 825 200)	(2 687 458)	572 187
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 655 200	4 395 892	3 823 705
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	(170 000) \$	1 708 434 \$	4 395 892 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2016	2015
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent/(Déficit) total	(923 610) \$	1 017 325 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	324 269	331 758
Dépréciation des immobilisations corporelles	326 392	108 648
Variations :		
Charges payées d'avance	(285 508)	(669)
Produit reporté	590 264	(73 566)
Incitatif à la location différé	1 113 995	0
Crédits parlementaires à recevoir	794 598	(890 226)
Autres créances	(570 031)	(312 335)
Créditeurs et charges à payer	(291 189)	318 957
Apports reçus	4 783	16 797
Variation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 083 963	516 689
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions et dispositions d'immobilisations corporelles	(2 129 001)	(884 875)
Diminution nette de l'encaisse	(1 045 038)	(368 186)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	4 044 887	4 413 073
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	2 999 849 \$	4 044 887 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

1. POUVOIR, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le CCN a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- Encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens.
- Établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs.
- Accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité.
- Représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'ISO, à l'IEC et à des organismes de normalisation régionaux.
- Approuver les Normes nationales du Canada.
- Fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle.
- Travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce.
- Favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages.
- Servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. Le CCN a examiné ses politiques connexes au regard des exigences de la directive et a révisé ses politiques en conséquence. Les politiques ainsi révisées prennent effet en date du 4 avril 2016.

Le CCN a donné une formation à son personnel ainsi qu'à ses intervenants au sujet des nouvelles politiques et des changements aux procédures qu'elles entraînent.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

B) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur.

C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel (logiciels compris) :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

D) CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

E) CONSTATATION DES PRODUITS – PRODUIT REPORTÉ

Les recettes des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus. Les fonds reçus ou à recevoir en tant que portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme droits d'accréditation reportés et sont comptabilisés comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les apports versés par des tiers uniquement pour l'accueil de réunions ou de conférences internationales sont inscrits à titre de passif sous la rubrique « Apports reçus ». Ces apports ne sont pas constatés comme produit tant que les charges correspondantes n'ont pas été engagées.

F) INCITATIF À LA LOCATION DIFFÉRÉ

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

G) CHARGES

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

H) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Conformément au chapitre SP 3410, les paiements de transfert sont constatés à titre de produits au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

J) RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

K) INDEMNITÉS DE VACANCES

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

L) INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. EXCÉDENT CUMULÉ

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« les Lois ») ainsi qu'à toute directive publiée en vertu des Lois. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un de ses objectifs est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme. En date du 31 mars 2016, le CCN maintient un excédent cumulé visé de 1 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes du gouvernement fédéral, et en créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, le solde de 2 999 849 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN est composé de 2 023 627 \$ investis en dépôts à terme qui sont dus sur demande et de 976 222 \$ de liquidités (au 31 mars 2015, le solde de 4 044 847 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN était composé de 2 006 658 \$ investis en dépôts à terme et de 2 038 229 \$ de liquidités). Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucune évolution n'a été observée dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à ses trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et comptes débiteurs de ministères et organismes du gouvernement fédéral. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

Dans tous les cas, le CCN fait preuve de prudence au moment de l'opération. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéance des comptes débiteurs de parties non apparentées (après déductions) :

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	> 120 JOURS
2016	3 931 766 \$	3 104 114 \$	415 378 \$	121 781 \$	14 515 \$	275 978 \$
2015	3 343 442 \$	2 260 266 \$	330 517 \$	133 274 \$	11 150 \$	608 235 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus le recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2016, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 41 910 \$ (54 418 \$ au 31 mars 2015). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 MARS 2016	31 MARS 2015
Solde, début de l'exercice	54 418 \$	39 224 \$
Charges pour l'exercice	2 670	28 002
Créances irrécouvrables (radiées)	(15 177)	(12 808)
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	41 910 \$	54 418 \$

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Aucun changement n'est intervenu dans les pratiques en matière de gestion du risque d'illiquidité du CCN ni dans le niveau du risque d'illiquidité de l'organisme par rapport à l'exercice précédent. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 MARS 2016

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2016
COÛT				
Solde d'ouverture	425 822 \$	2 235 436 \$	1 357 450 \$	4 018 708 \$
Acquisitions	442 999	1 085 809	600 893	2 129 701
Dépréciations	-	(326 392)	-	(326 392)
Dispositions	-	(117 333)	(1 023 907)	(1 141 240)
Solde de clôture	868 821	2 877 520	934 436	4 680 777
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(364 568)	(1 649 036)	(989 944)	(3 003 548)
Amortissement	(85 691)	(159 401)	(79 177)	(324 269)
Dispositions	-	116 633	1 023 907	1 140 540
Solde de clôture	(450 259)	(1 691 084)	(45 214)	(2 187 277)
VALEUR COMPTABLE NETTE	418 562 \$	1 185 716 \$	889 222 \$	2 493 500 \$

Les immobilisations corporelles en construction en date du 31 mars 2016 s'élèvent à 972 005 \$:

- Matériel : 972 005 \$

31 MARS 2015

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2015
COÛT				
Solde d'ouverture	422 553 \$	1 821 305 \$	1 023 907 \$	3 267 765 \$
Acquisitions	3 269	549 041	333 543	885 853
Dépréciations	-	(108 648)	-	(108 648)
Dispositions	-	(26 262)	-	(26 262)
Solde de clôture	425 822	2 235 436	1 357 450	4 018 708
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(336 086)	(1 506 895)	(854 093)	(2 697 074)
Amortissement	(28 482)	(167 425)	(135 851)	(331 758)
Dispositions	-	25 284	-	25 284
Solde de clôture	(364 568)	(1 649 036)	(989 944)	(3 003 548)
VALEUR COMPTABLE NETTE	61 254 \$	586 400 \$	367 506 \$	1 015 160 \$

Les immobilisations corporelles en construction en date du 31 mars 2015 s'élèvent à 709 935 \$:

- Matériel : 376 392 \$
- Améliorations locatives : 333 543 \$

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 MARS 2016	31 MARS 2015
Créditeurs et charges à payer	1 114 248 \$	1 278 780 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 042 595	1 208 386
Indemnités de vacances à payer	156 547	117 872
Autres	5 612	5 153
	2 319 002 \$	2 610 191 \$

7. APPORTS REÇUS

Des parties non affiliées versent au CCN des fonds qui ne doivent servir qu'à l'accueil de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds sont inscrits à titre de passif en tant qu'« Apports reçus » et sont comptabilisés à titre de produit au cours de la période où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2016	31 MARS 2015
Solde, début de l'exercice	92 502 \$	75 705 \$
Plus : les apports reçus	197 359	162 665
Moins : les apports comptabilisés	(192 576)	(145 868)
	4 783	16 797
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	97 285 \$	92 502 \$

8. PRODUITS REPORTÉS

Le CCN reçoit des fonds pour la portion annuelle des droits d'accréditation de ses clients. Cette portion annuelle est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients. Ces droits sont inscrits comme droits d'accréditation reportés et sont comptabilisés comme produits dans l'État des résultats du CCN selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits – habituellement un an, en fonction de la date anniversaire de l'accréditation du client.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2016	31 MARS 2015
Solde, début de l'exercice	1 812 707 \$	1 886 273 \$
Plus : les droits d'accréditation annuels en fonction de chaque accréditation	4 715 625	3 840 583
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 125 362)	(3 914 149)
	590 263	(73 566)
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	2 402 970 \$	1 812 707 \$

9. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 MARS 2016	31 MARS 2015
Cotisations du CCN	1 113 763 \$	1 056 795 \$
Cotisations des employés	716 094 \$	676 165 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

ANNÉE CIVILE	2016	2015
EMPLOYÉS (AVANT 2013) – SERVICE COURANT :		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,05 %	8,15 %
Gains excédant le MGAP : 2016 – 54 900 \$ 2015 – 53 600 \$	11,04 %	10,40 %
EMPLOYÉS (APRÈS 2013) – SERVICE COURANT :		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	7,86 %	7,05 %
Gains excédant le MGAP : 2016 – 54 900 \$ 2015 – 53 600 \$	9,39 %	8,54 %
EMPLOYEUR – MULTIPLE DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS :		
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,15	1,28
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,08	0,14
Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,11	1,28
Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,06	0,14
Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2016 – 161 700 \$ 2015 – 157 700 \$	6,67	7,13

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employés s'élève à 655 845 \$ (31 mars 2015 — 644 758 \$).

11. CHARGES

	31 MARS 2016	31 MARS 2015
Salaires et avantages sociaux	11 262 498 \$	10 755 535 \$
Services professionnels et spéciaux	3 483 774	4 387 853
Déplacements	2 525 877	2 372 831
Cotisations versées à des organisations internationales	1 073 558	1 002 824
Locaux	865 583	747 391
Autres charges	481 314	115 073
Amortissement des immobilisations corporelles	324 269	331 758
Charges liées aux réunions	161 709	237 857
Télécommunications et frais postaux	144 192	107 675
Assurance	97 927	104 479
Fournitures de bureau	89 863	59 685
Réparation et entretien	47 629	40 453
Location de matériel de bureau	31 529	36 864
Publications et impression	24 998	17 651
Relations publiques	21 302	76 795
Créances irrécouvrables	2 670	28 002
	20 638 692 \$	20 422 726 \$

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le bail des locaux du CCN a expiré en juillet 2015. L'organisme a signé un nouveau bail de 15 ans, en vigueur en juillet 2015, et il a déménagé.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs OEN afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation. Au 31 mars 2016, de tels engagements futurs équivalant à 619 000 \$ étaient en place (ce genre d'engagements représentait 1,3 M\$ au 31 mars 2015).

31 MARS 2016

	LOCAUX	MATÉRIEL DE BUREAU	INITIATIVES DE NORMALISATION	TOTAL
2016-2017	346 068 \$	32 933 \$	587 950 \$	966 951 \$
2017-2018	346 068	17 530	31 667	395 265
2018-2019	346 068	3 450	-	349 518
2019-2020	346 068	-	-	346 068
2020-2021	373 386	-	-	373 386
après	4 034 388	-	-	4 034 388
TOTAL	5 792 046 \$	53 913 \$	619 617 \$	6 465 576 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange.

Au 31 mars 2016, le CCN avait engagé des charges de 506 614 \$ (671 694 \$ au 31 mars 2015) et enregistré des produits de 945 092 \$ (752 111 \$ au 31 mars 2015) avec des parties apparentées. Au 31 mars 2016, le montant des comptes débiteurs de parties apparentées s'élevait à 710 072 \$ (1 522 963 \$ au 31 mars 2015) et celui des créditeurs était de 2 849 \$ (63 288 \$ au 31 mars 2015).

14. MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés :

- des budgets de gestion interne de 2015-2016 approuvés par le conseil d'administration, pour les postes des produits, des charges et des immobilisations;
- du Plan d'entreprise de 2015-2016 à 2019-2020 approuvé par le conseil d'administration, pour les chiffres de l'état de la variation des actifs financiers nets.



8

LEXIQUE

ACI	Accord sur le commerce intérieur	IECEX	Comité canadien pour le système de l'IEC pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive
AECG	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	IECRE	Système d'énergies renouvelables de l'IEC
ANSI	American National Standards Institute	ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
APLAC	Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation	ININ	Initiative de normalisation des infrastructures du Nord
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire	ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
CASCO	Comité pour l'évaluation de la conformité	ISO	Organisation internationale de normalisation
CCN	Conseil canadien des normes	ISO/CASCO	Comité ISO pour l'évaluation de la conformité
CCNSP	Comité consultatif national sur la sécurité publique	ISO/IEC	Organisation internationale de normalisation / Commission électrotechnique internationale
CCOEN	Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes	NCSP	Normes comptables du secteur public
CCPT	Comité consultatif des provinces et territoires	NEC	Numéro d'enregistrement canadien
CEN-CENELEC	Comité Européen de Normalisation et Comité Européen de Normalisation Électrotechnique	NNC	Norme nationale du Canada
CNCA/IEC	Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
COPANT	Pan American Standards Commission	OEN	Organisme d'élaboration de normes
COPOLCO	Comité ISO pour la politique en matière de consommation	OTC	Obstacle technique au commerce
CPC CASCO	Groupe du Président pour les politiques et la coordination de l'ISO/CASCO	OVV	Organisme de validation et de vérification
DGN	Dirección General de Normas (Mexique)	PASC	Pacific Area Standards Congress
FINCA	Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique	PME	Petites et moyennes entreprises
GES	Gaz à effet de serre	PTP	Partenariat transpacifique
GI	Gestion de l'information	RNF	Réseau Normalisation et Francophonie
GICP	Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public	SMA	Sous-ministre adjoint
IAAC	InterAmerican Accreditation Cooperation	SMQ	Système de management de la qualité
IAF	International Accreditation Forum	TI	Technologie de l'information
IEC	Commission électrotechnique internationale	UIT	Union internationale des télécommunications
IECEE	Système d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques de l'IEC	UL	Underwriters Laboratories
		ULC	Laboratoires des assureurs du Canada
		VCS	Verified carbon standard



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

55, rue Metcalfe, bureau 600,
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
www.ccn.ca